

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 septembre 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-589 - Fonds régional de recherche et d'innovation
- 09-590 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
- 09-591 - Projet ARCHADE.....

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-592 - Affaires européennes et relations internationales

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-593 - Soutien au plan d'actions 2009 de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA) de Basse-Normandie.....
- 09-594 - Société Normande de Volailles – Extension du site Les Fourmis – développement du site Pont Morin
- 09-595 - Création de la ligne de production « pâte à choux » par l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (Calvados).....
- 09-596 - Dématérialisation des dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados.....
- 09-597 - Syndicat Mixte « Espace littoraux de la Manche » (SYMEL 50) – mise en place du logiciel d'informations géographiques.....
- 09-598 - Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numérique (EPN) en Basse-Normandie
- 09-599 - Association Pays d'Auge Expansion – Animation du Pôle d'excellence Rural (PER) « Métiers d'art et du Patrimoine »
- 09-600 - SCIC les 7 Vents du Cotentin – animation d'un Espace Info-Energie 2009
- 09-601 - SCIC les 7 Vents du Cotentin – animation d'un Espace Info-Energie 2008 – modification.....
- 09-602 - Association GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) – Animation d'un Espace Info Energie (EIE) 2008-2009
- 09-603 - Désaffectations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 09-604 - Aides aux entreprises
- 09-605 - Bassins en difficulté – contrat de site d'Argentan
- 09-606 - Intelligence économique – validation des budgets et plan de financement du marché relatif à l'axe III du Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE) et es demandes

- de subvention de l'Etat et du FEDER.....
- 09-607 - Modernisation des outils – nouveaux locaux pour l'Association Normandie Développement.....
- 09-608 - Modernisation sectorielle.....
- 09-609 - Stratégie de l'innovation et de la compétitivité

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-610 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
- 09-611 - Structuration du Champ – communication et sensibilisation – financement du forum « consommation responsable » organisé par l'ARDES et à l'initiative de la ville de Caen
- 09-612 - Subvention exceptionnelle pour l'Association Passerelles Vers l'Emploi (Avranches 50).....
- 09-613 - Aide au démarrage pour les coopératives d'activités et d'emplois (C.A.E.) CREA COOP 14 (Caen 14) et CRESCENDO (Flers 61).....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-614 - Emplois tremplins

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-615 - Cofinancement de l'ingénierie des Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER.....
- 09-616 - Pays – Ingénierie territoriale 2009
- 09-617 - Politique territoriale – conventions de programmation 2008-2010 – investissement
- 09-618 - Maillage du territoire
- 09-619 - Avis sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du pays de Coutances.....
- 09-620 - Aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME).....

COMMUNICATIONS

- 09-621 - Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée – Reversement au Conseil Général du Calvados et au Conseil Général de la Manche
- 09-622 - Routes Régionales – Fleury-Boulon (Caen-Flers) et Boulon-Condé-sur-Noireau

TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 09-623 - Adhésion à l'Association « Pour une Normandie à grande vitesse ».....
- 09-624 - Desserte train de soirée Corail Intercités en semaine entre Paris et Caen.....
- 09-625 - Avenant à la convention TER – adaptation des dessertes.....
- 09-626 - Vente de la tarification TER Haute-Normandie « Région Carte Etudes » à des étudiants domiciliés dans le canton de Honfleur (Calvados)
- 09-627 - Déplacement d'une délégation d'élus régionaux à Paris

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 09-628 - Fournir des services personnalisés aux agriculteurs grâce aux TIC.....
- 09-629 - Labellisation de Zones Numériques Multiservices
- 09-630 - Programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie
- 09-631 - Demande financement FEDER pour les études sur le haut débit

MER ET LITTORAL

- 09-632 - Promotion nautique – Salon Boat Expo – Ouistreham
- 09-633 - Sécurité en mer

EDUCATION

- 09-634 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés
- 09-635 - Fonds commun du service hébergement.....
- 09-636 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés
- 09-637 - Chartes et conventions relatives au fonctionnement des Equipes Mobiles d'ouvriers Professionnels (EMOP)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 09-638 - Enseignement supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 09-639 - PRDFP

ENVIRONNEMENT

- 09-640 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- 09-641 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 09-642 - Air et déchets
- 09-643 - Lutter contre les changements climatiques
- 09-644 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 09-645 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 09-646 - Apprentissage.....
- 09-647 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi.....
- 09-648 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Formation tout au long de la vie.....
- 09-649 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Dépenses spécifiques FSE microprojets associatifs.....
- 09-650 - Formation professionnelle continue et apprentissage – investissements

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-651 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....
- 09-652 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi ».....
- 09-653 - « Formation des actifs et des salariés – Aide au reclassement ».....
- 09-654 - Marchés de la formation professionnelle

CULTURE

- 09-655 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....
- 09-656 - Education artistique et culturelle.....
- 09-657 - Accès aux équipements culturels pour les jeunes
- 09-658 - Accès à la culture pour les publics empêchés
- 09-659 - Animation des territoires.....
- 09-660 - Valorisation et sauvegarde du patrimoine.....
- 09-661 - Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture – relais culturels régionaux
- 09-662 - Coopération entre les deux régions normandes

INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOIN CULTUREL

- 09-663 - Convention avec l'association « Histoire et Patrimoine industriels de Basse-Normandie »

COOPERATION DECENTRALISEE

- 09-664 - Coopération décentralisée

DROITS DE L'HOMME

- 09-665 - Droits de l'Homme

JEUNESSE ET SPORTS

- 09-666 - Aide au mouvement sportif.....
- 09-667 - Amélioration des équipements sportifs.....
- 09-668 - Aide aux clubs sportifs régionaux.....
- 09-669 - Vie associative
- 09-670 - Politique jeunesse.....

FONCIER

- 09-671 - Foncier

LOGEMENT

- 09-672 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

09-673 - Programmes Locaux de l'Habitat et Opérations de Programmées d'Amélioration de l'Habitat

COHESION URBAINE

09-674 - Appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2009

SANTE ET TERRITOIRES

09-675 - Actions en faveur des personnes handicapées

09-676 - Prévention en matière de santé publique.....

09-677 - Maison des Solidarités à Caen

ACTIONS DE SOLIDARITES

09-678 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

09-679 - Politiques de qualité CPER –fonctionnement.....

09-680 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement.....

09-681 - Installation et emploi agricole hors CPER – investissement.....

09-682 - Installation et emploi agricole hors CPER – fonctionnement.....

09-683 - Installation CPER – fonctionnement.....

09-684 - Filières végétales hors CPER – fonctionnement.....

09-685 - Filière équine hors CPER – investissement

09-686 - Filière équine hors CPER – fonctionnement.....

09-687 - Filière équine CPER – fonctionnement

09-688 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement

PECHE ET CULTURES MARINES

09-689 - Filière pêche CPER – investissement – investissements à bord des navires de pêche

09-690 - Filière pêche hors CPER – investissement – installation des jeunes pêcheurs

09-691 - Filière pêche hors CPER – fonctionnement – prospective études coopération.....

09-692 - Filière pêche hors CPER – manifestations.....

09-693 - Filière pêche hors CPER et CPER – fonctionnement

09-694 - Ex FRIP.....

09-695 - Filière cultures marines CPER – « Appui aux projets de la filière cultures marines » - fonctionnement

09-696 - Filière cultures marines hors CPER – investissement – investissements productifs dans l'aquaculture

09-697 - Filière cultures marines hors CPER – promotion, qualité, valorisation des cultures

	marines – fonctionnement
09-698 -	Dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles – aide à la Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche (CAPAM)
09-699 -	Ressources marines hors CPER
09-700 -	Ressources et milieu hors CPER – Etudes et Recherche

TOURISME

09-701 -	Professionnalisation des acteurs du tourisme.....
09-702 -	Qualité dans le tourisme

AFFAIRES JURIDIQUES

09-703 -	Autorisation d'ester en justice
----------	---------------------------------------

FINANCES

09-704 -	Fonds d'Interventions Régional : le Labyrinthe de Bayeux
09-705 -	Fonds d'Interventions Régional : 65 ^{ème} anniversaire du débarquement.....
09-706 -	Création de 7 sous-régies de recettes auprès de la régie de recettes Cart'@too

BATIMENTS REGIONAUX

09-707 -	Bâtiments Régionaux
09-708 -	Dossiers FEDER – demande de subventions

PATRIMOINE

09-709 -	Association Peindre en Normandie – convention de mise à disposition d'un écran-lecteur CD Rom avec support.....
----------	--

PROMOTION DE LA REGION

09-710 -	Soutien aux manifestations culturelles.....
09-711 -	Soutien aux manifestations sportives
09-712 -	Soutien aux actions de solidarité.....
09-713 -	Soutien aux opérations d'animation locale
09-714 -	Stade Malherbe de Caen
09-715 -	Foire Internationale de Caen 2009

RELATIONS PUBLIQUES

09-716 -	Mandats spéciaux.....
----------	-----------------------

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

09-717 -	Syndicat Mixte des Ports Normands Associés (P.N.A.)
----------	---

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-589

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 210 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 172 123 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 1 540 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 57 662 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 146 646,33 € au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
- . 39 750 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 254 750 € au titre du soutien aux projets de recherche émergents,
- . 576 764 € au titre des allocations doctorales,
- . 500 € au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- . 298 460 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 283 030 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation,
- . 10 000 € au titre du soutien aux actions de terrain ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ **sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 132 123 € au CHU de Caen, pour le projet MESOPATH
- 40 000 € au CHU de Caen, pour l'acquisition d'un matériel EEG,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 1 540 € à 1 entreprise, pour son projet d'innovation, conformément à l'annexe 1, tableau a,

* au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation

- 57 662 € au CNRS, pour sa participation au projet NAM, conformément à l'annexe 1, tableau b,

→ **sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

* au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales

- 100 000 € au CNRS, pour le projet INTERREG IVB ENERMAT.aa,
- 39 146,33 € à l'ESITC, pour le projet INTERREG IVB VALOPRO,

- 7 500 € au CHU de Caen, pour le déplacement de l'équipe de recherche MESOPATH à Washington,

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 39 750 € à l'INSERM, pour l'allocation postdoctorale de M. Fabien DOCAGNE,

* au titre du soutien au projets de recherche émergents

- 114 750 € au GIP CYCERON, pour le projet AVC au décours de la tuberculose,

- 140 000 € au CNRS, pour le projet Nouveaux oxydes de fer aux propriétés magnétiques ou multiferroïques originales,

* au titre des allocations doctorales

- 48 374 € à divers organismes gestionnaires, pour le cofinancement des allocations doctorales, conformément à l'annexe 2,

-528 390 € à divers organismes gestionnaires, pour le financement à 100 % des allocations doctorales, conformément aux annexes 3 et 4,

* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique

- 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement d'un colloque, conformément à l'annexe 5,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 298 460 € à 9 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1, tableau a,

* au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation

- 283 030 € à divers organismes, pour leurs projets collaboratifs d'innovation, conformément à l'annexe 1, tableau b,

* au titre du soutien aux actions de terrain

- 10 000 € à SYNERGIA, pour l'organisation du congrès RETIS à Caen ;

• de modifier les délibérations suivantes :

* n° 09-215 du 24 avril 2009

- la subvention de 46 000 € est attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie et non au GIE GANIL, pour l'accueil de M. Mushen HARAKEH,

* n° 09-01 du 6 février 2009

- en remplaçant :

. la date du 25 juin 2009 par le 16 novembre 2009, pour le colloque intitulé « Formation, Qualification, Emploi en Normandie »,

. M. Christophe BOUTTE par Melle Vonick SIBUT, pour le financement de l'allocation postdoctorale de 39 750 € ;

* n° 09-499 du 3 juillet 2009

- en remplaçant :

. M. Gérald BERTRAND par M. Olivier CAUVARD (allocation doctorale financée à 100 %),

. M. Steven FAOUCHER par Mme Fella BOUBEKR (allocation cofinancée par l'ADEME),

- en la complétant par :

. M. Martin UBERTINI sera accueilli au Laboratoire « Physiologie et Ecophysiologie des Mollusques Marins », sous la responsabilité scientifique de M. Jean-Paul ROBIN, remplaçant de M. Sébastien LEFEBVRE (allocation doctorale financée à 100 %),

. M. Mathieu FONTAINE sera accueilli au GREYC (allocation cofinancée par le CNRS),

. M. Ramzi BOUSSAID sera accueilli au Laboratoire de Physique Corpusculaire (allocation cofinancée par le CNRS) ;

- d'autoriser le cofinancement en complément de la subvention FEDER des projets ENERMAT.aa et VALOPRO déposés dans le cadre du programme européen INTERREG IV B France, à hauteur respectivement de 100 000 € et 39 146,33 €, sous réserve que le cofinancement par le FEDER soit effectivement accordé ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à :

- solliciter un financement des fonds structurels FEDER 2007-2013, pour la prolongation du poste en renfort de l'action Etat-Région sur la Stratégie Régionale de l'Innovation,

- signer les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-590

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 120 228 €,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 069 € ;

- d'attribuer les aides suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 120 228 € à l'Université de Caen Basse-Normandie dont :
 - . 43 500 € pour le projet R25_P4 Pôle Prairie,
 - . 76 728 € pour le projet R25-p5 GR²TC domaine côtier,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 3 069 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet R25_p5 GR²TC domaine côtier ;

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n° 09-216 en date du 24 avril 2009 comme suit, concernant le projet « Homme, mémoire et développement » :

- un ingénieur d'études (IE) à temps plein pour 2 mois et un IE à temps plein pour 6 mois sur le sous-projet « Développement économique » au lieu d'un IE à temps plein pour 12 mois,

- un IE à temps plein pour 7 mois et un IE à mi-temps pour 10 mois sur le sous-projet « Patrimoine » au lieu d'un IE à temps plein pour 12 mois ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application relative au projet CYCERON, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-591

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : ARCHADE

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « ARCHADE » de 650 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 400 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € à l'association ARCHADE, pour le fonctionnement de ses activités, au titre des années 2009 et 2010 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-592

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 701 934 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 14 325 € pour le dossier « Mobilité Internationale et citoyenneté »,
- . 40 000 € pour le dossier « Chine »,
- . 55 315 € pour le dossier « Communication Information FSE »,

- sur l'AE « Europe actions diverses » de 20 000 € votée en 2009, un montant de 3 000 € pour le dossier « Club Chine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 500 € à la MJC Bertrand Le Chevrel de Vire, pour l'accueil d'un SVE, M. Dennis VANDREY,

- 2 000 € à l'Association AVRIL de Saint Pierre de Coutances, pour l'envoi de 2 SVE, MM. Bertrand TETREL et Aurélien HUARD,

- 3 000 € à la Mairie de Sannerville, pour un échange de jeunes européens,

- 2 825 € au Comité Intercommunal de jumelage Cuverville-Démouville-Sannerville, pour un échange de jeunes européens,

- 3 000 € à la Maison Pour Tous Léo Lagrange de Clerbourg-Octeville, pour un séminaire européen « Youth participation : Open ways and limits »,

- 3 000 € au Club Chine, pour la cotisation 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour la Mairie de Sannerville et le Comité Intercommunal de jumelage Cuverville-Démouville-Sannerville ;

- d'autoriser :

- la signature d'un avenant avec la société ALTIOS, afin de permettre le prolongement de 3 mois du bail, du bureau de Xiamen, soit jusqu'au 31 décembre 2009 et le paiement de factures correspondantes,

- le paiement par factures des prestations ALTIOS sur le marché 397-07 jusqu'au 31 décembre 2009, soit trois mois et demi supplémentaires,

- la prise en charge aux frais réels :

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des personnes suivantes, qui font partie de la délégation qui se rendra en Chine du 10 au 25 octobre 2009 :

Normandie
François SOLIGNAC-LECOMTE, Chargé de mission Club Chine Normandie
Rémy BAILHACHE, Vice-Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
Yvan WILBAL, ANEA
Jean-Pierre BUISSON, Ouest France
Daniel DELAHAYE, Isigny Sainte Mère
Luc LESENECAL, Isigny Sainte Mère
Nicolas BOURGAULT, Conseil des Chevaux

. des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, des personnes suivantes, dans le cadre de l'accueil d'une délégation du Hampshire, le 7 septembre 2009 :

M. Roy PERRY, Vice-Président du Hampshire et chargé des affaires internationales

M. Jonathan GLEN, Conseiller en charge du développement économique
Mme Frances STOKES, Chargée de mission développement économique
Mme Jennie PELL, Chargée de mission fonds extérieurs
M. Des HOBSON, responsable des politiques rurales
Mme Odile PIERRE, Chargé de mission développement économique, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB)
M. Franck QUENAULT, Chargé de mission eau (PNRMCB)
Mme Nadège MORBY, CCI Cherbourg Cotentin
Mme Anne-Laure BILLIAU, interprète
Mme Isabelle BILLIAU, interprète ;

→ d'autoriser le Président à :

- solliciter un financement FEDER, pour le dossier « Communication Fonds Structurels »,

- signer :

. une convention avec le Consultat Général de France à Québec, pour le projet « PaySages », jointe en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-593

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Soutien au plan d'actions 2009 de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA) de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 119 871,28 €,

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2103 » de 4 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 2 670 € ;

• d'attribuer à l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA) de Basse-Normandie, pour son plan d'actions 2009, les subventions suivantes :

- 119 871,28 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 2 670 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-594

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société Normande de Volailles – extension du site Les Fourmis – développement du site Pont Morin

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 absentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 4 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.4.4. » d'un montant de 350 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 350 000 € à la SASU Société Normande de Volailles (SNV), pour l'extension du site « Les Fourmis » et le développement du site « Pont Morin » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-595

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – création de la ligne de production « pâte à choux » par l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (Calvados)

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de vingt-quatre mois, soit jusqu'au 15 janvier 2012, le délai permettant notamment à l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (Calvados) de créer les 50 emplois prévus ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention financière, modifiant le calendrier de réalisation de cette opération, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-596

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – dématérialisation des dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 2.4. » d'un montant de 68 732,17 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 68 732,17 € au GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados » (MDPH), pour la dématérialisation de ses dossiers ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-597

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte « Espaces littoraux de la Manche » (SYMEL 50) – mise en place d'un logiciel d'informations géographiques

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 2.4. » d'un montant de 15 960,46 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 15 960,46 € au Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche », pour la mise en place d'un logiciel d'informations géographiques ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-598

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre de ressources pour l’animation du réseau des Espaces Publics Numérique (EPN) en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 2.4. » d'un montant de 33 631,28 € pour le Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numérique (EPN) en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-599

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Auge Expansion – animation du Pôle d’Excellence Rural (PER) « Métiers d’Art et du Patrimoine »

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 87 010 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 87 010 € à l'Association « Pays d'Auge Expansion », pour ses actions liées à l'animation du Pôle d'Excellence Rural (PER) « Métiers d'Art et du Patrimoine » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-600

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – SCIC Les 7 Vents du Cotentin – animation d’un Espace Info-Energie 2009**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.2.1. » d'un montant de 81 247,95 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 81 247,95 € à la SCIC Les 7 Vents du Cotentin, pour l'animation d'un Espace Info-Energie sur l'année 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-601

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SCIC Les 7 Vents du Cotentin – animation d’un Espace Info-Energie 2008 - modification

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte des modifications apportées au plan de financement de la subvention globale FEDER de 47 909 € accordée par délibération n° 08-851 du 21 novembre 2008, à la SCIC Les 7 Vents du Cotentin, pour l'animation d'un Espace Info-Energie 2008, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement, conformément à l'annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-602

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l’Environnement) – animation d’un Espace Info Energie (EIE) 2008-2009

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1. - sous mesure 4.1.2. » d'un montant de 29 539 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 29 539 € à l'Association GRAPE, pour l'animation de l'Espace Info Energie 2008-2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention de financement modifiant le montant (124 452 € au lieu de 94 913 €) et le taux de participation du FEDER,

- tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-603

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - désaffectations

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.4.2 » d'un montant de 295,84 €,

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER » de 2 000 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1 » d'un montant de 23 467,72 €,

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER » de 4 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.3.1.) d'un montant de 66,20 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-604

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 818 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 205 000 € pour le soutien à la création d'entreprise ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 16 151 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 100 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- . 5 000 000 € pour le soutien à la transmission d'entreprise,
- . 1 714 931 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 818 500 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 80 150 € pour le soutien à l'export,
- . 243 875,16 € pour le soutien à la création d'entreprises ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 100 000 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 550 000 € en subvention, à la Société ROVAL, au titre des grands projets,

- 75 000 € en avance remboursable, pour 1 bénéficiaire, au titre de l'ARE, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

- 500 000 € en avance remboursable, à la SAS OPERATRAITEUR, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise,

→ au titre des retours de fonds aux Conseils Généraux dans le cadre du cofinancement des ARE

- 234 596 € au Conseil Général du Calvados,

- 214 455 € au Conseil Général de la Manche,

- 140 880 € au Conseil Général de l'Orne,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 47 450 € en subvention pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3,

- 32 700 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAEX collectif, conformément à l'annexe 3 bis ;

- d'approuver les bilans récapitulatifs des ARE attribuées et des recettes enregistrées, conformément aux annexes 4, 4 bis et 4 ter ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 5 et 5 bis ;

- d'accorder :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt des entreprises figurant en annexe 6,

- un différé de remboursement des annuités d'Avances Régionales à l'Entreprise (ARE) aux entreprises figurant en annexe 7 ;

- de proroger de deux ans, soit jusqu'au 15 janvier 2012, le délai de réalisation du programme pour lequel la Société TARTEFRAIS à Falaise a bénéficié par délibération n° 08-654 bis du 19 septembre 2008, d'une aide de 200 000 €, au titre du soutien aux grands projets ;

- de maintenir :

- le bénéfice de l'aide régionale maximale de 500 000 € à la SNC MESSAGERIES LAITIÈRES et de prendre en compte les nouveaux éléments qui figureront dans la convention à intervenir entre cette société et les collectivités signataires,

- le bénéfice de l'aide régionale maximale de 400 000 € à la SA FINANCIÈRE BATTEUR et de prendre en compte les nouveaux éléments qui figureront dans la convention à intervenir entre cette société et les collectivités signataires ;

- d'approuver :

- la convention entre la Région et le Consulat Général de France à Québec faisant état d'un soutien de 5 743 € en faveur du projet «Le transfert d'entreprise : l'humain au coeur de la démarche »,

- le nouveau budget prévisionnel de ce projet pour un montant maximal de 20 000 € au lieu de 11 486 € initialement prévus ;

- de prendre en charge aux frais réels les dépenses d'organisation, de déplacement, de visites et de restauration des membres des délégations québécoise et bretonne accueillies du 28 septembre au 2 octobre 2009, dans la limite d'un montant maximal de 20 000 € ;

- d'autoriser le Président :

- à déposer un dossier de demande FEDER concernant la prise de participation dans un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de LBO majoritaire,

- à souscrire 50 000 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit pour un montant total de 5 000 000 € au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) Major Capital, sur Fonds FEDER. Des appels de fonds seront versés en cours d'exécution de l'opération, dans la limite du montant maximal de la prise de participation de la Région Basse-Normandie dans ce fonds,

- à signer :

- . le projet de contrat de souscription de ce fonds pour sa mise en œuvre,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-605

sur le développement économique : bassins en difficulté - contrat de site d'Argentan

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 500 000 € votée en 2009, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 15 650 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 15 650 € à la Société MAGNETI MARELLI, pour le solde de la subvention à un plan de développement des investissements et des emplois sur son site d'Argentan ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-606

sur le développement économique : intelligence économique – validation des budgets et plan de financement du marché relatif à l’axe III du Schéma Régional d’Intelligence Economique (SRIE) et des demandes de subvention de l’Etat et du FEDER

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de valider les budgets et plan de financement du marché relatif à l'axe III du Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE) passé avec l'Association VIGILANCES ci-dessous :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant TTC
Prestations en 3 phases : . analyse de l'existant (entretiens avec les acteurs régionaux de l'IE), . proposition et élaboration de formations destinées à ces mêmes acteurs, . mise en place d'un plan de communication (newsletter, lien avec le portail basse-normandie.net et organisation d'un colloque)	111 108,40	UE FEDER 40%	44 443,36
		Etat DRIRE 25%	27 777,10
		Région BN 35%	38 887,94
Total	111 108,40	Total	111 108,40

• d'approuver :

- la demande de subvention FEDER à hauteur de 44 443,36 € TTC, relative à l'axe III du SRIE,

- la demande de subvention auprès de l'Etat (DRIRE) à hauteur de 27 777,10 € TTC ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-607

sur le développement économique : modernisation des outils - nouveaux locaux pour l'Association Normandie Développement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 19 242 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire d'un montant de 19 242 € TTC à l'Association Normandie Développement, dans le cadre de son déménagement ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-608

sur le développement économique : modernisation sectorielle

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider le plan de financement 2009-2010 ci-dessous, relatif au soutien au programme de coopération avec le Québec dans le domaine de l'agroalimentaire, soit un montant maximum de 16 468 € TTC, dont 8 468 € de participation régionale et 8 000 € apportés par le FFQCD qui seront utilisés pour financer les activités du projet :

DEPENSES 2009/2010 TTC	
Partie Françaises	26 384 €
dont	
Activité 1 Comité de suivi	500 €
Activité 2 Etude d'opportunité	4734 €
Activité 3 Mission technologique en Basse-Normandie	
Activité 4 Mission au Québec	16835 €
Partie Québécoises (frais de mission et de réception)	19 496 €
TOTAL	45 880 €

RESSOURCES	Taux	Taux
Région Basse-Normandie *	8 468 €	19 %
Pôle AQUIMER	9 916 €	22 %
Partenaires Québécois	19 496 €	42 %
FFQCD	8 000 €	17 %
TOTAL	45 880 €	100,00%

(*) La participation de la Région Basse-Normandie est décomposée comme suit :

- . 2 734 € pour les études (UBIFRANCE et cabinet conseil),
 - . 5 734 € pour les frais de déplacement et de réception,
 - . 8 000 € pour les frais de mise en œuvre du projet
- Soit un total de 16 468 €TTC

- d'affecter :

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 31 548,20 €,

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 55 555,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- une subvention d'un montant maximal de 31 548,20 € à l'Association MOV'EO, dans la limite de 19,32 % du Budget HT, pour le soutien à l'animation du Comité Régional Basse-Normandie du pôle de compétitivité MOV'EO, pour l'année 2009,

- une subvention de 55 555,50 € à l'Association Normandie Aerospace, dans la limite de 16,67 % du Budget TTC, pour le soutien au fonctionnement et au programme de communication, pour l'année 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :
- les conventions correspondantes, jointes en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-609

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 17 594,03 € sur le dossier «Soutien aux pôles et filières »,

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 2 605,32 € sur le dossier «Soutien au pôles et filières » ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 09-109 du 20 mars 2009

- la subvention de 89 435 € attribuée à l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie, pour le soutien à l'animation et à l'opération collective PRO-CAR de l'association, pour l'année 2009, est ramenée à 71 840,97 € TTC,

* n° 09-111 du 20 mars 2009

- la subvention de 29 100 € attribuée à l'Association Polymers Technologies, pour le soutien à l'animation et au plan d'actions de l'association, pour 2009-2010, est ramenée à 26 494,68 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec l'Association Polymers Technologies, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-610

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte, dans le cadre de l'édition 2008 de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », de la fin de l'accompagnement et du soutien de la Région, à compter du 1^{er} septembre 2009, pour le groupement porteurs d'idée/accompagnateur « Mme Marie TASSEL/SYGMA ENERGIES 50 » ;

- de solder la part de subvention destinée :

- à l'accompagnateur, soit un versement à hauteur de 667 €,

- aux besoins spécifiques éventuels du groupe de porteurs d'idée, au vu des éléments transmis par le groupe et à leur conformité aux dépenses éligibles retenues ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-611

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ - communication et sensibilisation - financement du forum « consommation responsable » organisé par l'ARDES et à l'initiative de la ville de Caen

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 2 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour l'organisation et l'animation de l'évènement à l'initiative de la Ville de Caen sur la consommation responsable ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-612

**sur l'économie sociale et solidaire : subvention exceptionnelle pour l'Association
Passerelles Vers l'Emploi (Avranches - 50)**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 17 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 17 000 € à l'Association Passerelles Vers l'Emploi à Avranches (Manche), pour la consolidation de son action ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-613

sur l'économie sociale et solidaire : aide au démarrage pour les coopératives d'activités et d'emplois (C.A.E.) CREA COOP 14 (Caen – 14) et CRESCENDO (Flers – 61)

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 160 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à titre unique et exceptionnel, les subventions maximales suivantes :

- 80 000 € à la Société coopérative à responsabilité limitée CREA COOP 14, pour le démarrage de son activité, soit un maximum de 40 000 € pour chacun de ses deux premiers exercices comptables,

- 80 000 € à la Société coopérative de production à responsabilité limitée CRESCENDO, pour le démarrage de son activité, soit au maximum 40 000 € pour chacun de ses deux premiers exercices comptables ;

- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

 1^{er} exercice

- à la notification de la convention de mise en application, versement d'un montant maximal de 40 000 €, qui doit participer à terme à un financement des charges sans excédent,

- régularisation en 2010, au plus tard le 30 juin, au vu du budget 2009 réalisé, daté et signé par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise,

- . si le budget est excédentaire : sur la base d'un budget équilibré par rapport aux charges, détermination, le cas échéant, du trop versé qui constituera un report dont le montant sera pris en compte dans le versement de l'acompte de la part de la subvention liée au deuxième exercice,

 2^{ème} exercice

- concomitamment à la régularisation de la part de la subvention liée au premier exercice, versement d'un montant maximal de 40 000 €, qui doit participer à terme à un financement des charges sans excédent, le cas échéant, diminué du montant reporté,

- régularisation en 2011, au plus tard le 30 juin, au vu du budget 2010 réalisé, daté et signé par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise,

- . si le budget est excédentaire : sur la base d'un budget équilibré par rapport aux charges, demande, le cas échéant, de remboursement du trop versé ;

- de déroger à règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-614

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : emplois tremplins

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (Mme COUSIN, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, M. THOURY), 2 absentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- de prendre en charge les dépenses afférentes au plan de communication sur les Emplois Tremplins et celles relatives au stand Emplois Tremplins à la Foire de Caen ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 931, fonction 11, programme « Opérations diverses » du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-615

**sur l'aménagement du territoire : cofinancement de l'ingénierie des Groupes d'Action
Locale (GAL) LEADER**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 08-542 du 11 juillet 2008 comme suit :

- de rendre éligibles, au titre du cofinancement des postes LEADER pour chaque Groupe d'Action Locale (GAL) :

- . les frais salariaux et cotisations sociales se rapportant directement aux postes d'animateurs et gestionnaires LEADER dans la limite de 1,5 ETP par GAL et par an,
- . les frais de déplacement engagés par ces animateurs et gestionnaires LEADER dans la limite de 1,5 ETP par GAL et par an,
- . les frais de formation nécessités par ces postes d'animateurs et gestionnaires LEADER dans la limite de 1,5 ETP par GAL et par an ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-616

sur l'aménagement du territoire : pays - ingénierie territoriale 2009

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 54 406 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Bessin au Virois »,
- 30 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de Caen Métropole »,
- 54 251 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,
- 94 526 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Bocage » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• de prendre acte que :

- pour le Pays du Bessin au Virois, la somme de 54 406 € est susceptible d'être contrepartie publique partiellement du sous-dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 22 500 €,

- pour le Pays du Cotentin, la somme de 54 251 € est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 51 351 €,

- pour le Pays du Bocage, la somme de 94 526 € est susceptible d'être contrepartie publique partiellement du sous-dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 73 640 € ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-617

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale - conventions de programmation
2008-2010 - investissement**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 046 477 € dont :

- 514 977 € au titre de la convention de programmation du « Pays du Bessin au Virois »,

- 237 500 € au titre de la convention de programmation du « Pays d'Auge Expansion » ;

- 240 000 € au titre de la convention de programmation du « Pays du Cotentin »,

- 50 000 € au titre de la convention de programmation du « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin »,

- 4 000 € au titre de la convention de programmation du « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prendre acte de la modification apportée à la convention de programmation du Pays de Coutances concernant le projet de cinéma, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 09-515 du 3 juillet 2009 comme suit :

- la subvention de 73 200 € initialement accordée à la Commune de Rânes, pour le programme Monts et Marches « Château de Rânes », est attribuée **au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour le programme Monts et Marches « Eau usée en eau de source »**,

- la subvention de 24 000 € initialement accordée au Parc Naturel Régional Normandie, pour le programme Monts et Marches « Château de Rânes », est attribuée **à la Commune de Rânes, pour le programme Monts et Marches « Château de Rânes »** ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-618

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de deux ans le délai de commencement d'exécution des opérations suivantes :

- * dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes de Saint Pierre Eglise

- « l'aménagement du centre bourg » de Gatteville-Phare, pour lequel a été accordée par délibération n° 07-453 du 6 juillet 2007, une subvention de 56 699 €,

- * dans le cadre du Contrat de Ville de Falaise

- « l'aménagement de jeux extérieurs dans le quartier des griffons » pour lequel a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention de 35 000 €,

- * dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes du Val de Saire

- « l'extension du parc d'activités du pont des Bernes à Saint-Vaast-la-Hougue » pour lequel a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention de 280 000 € ;

- de déroger aux dispositions de la délibération n° 07-453 du 6 juillet 2007 concernant la date limite du 31 décembre 2010, pour la transmission des demandes de versement au titre des opérations « maillage » pour permettre ainsi l'application du règlement général des subventions régionales de réalisation des travaux dans les 4 ans, pour les opérations suivantes :

- * dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes de Montmartin-sur-Mer

- « l'aménagement du bourg de Montchaton », pour lequel a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention 38 165 €,

- * dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes de Saint-Pierre-Eglise

- « l'aménagement du centre bourg de Gatteville-Phare » pour lequel a été accordée par délibération n° 07-453 du 6 juillet 2007, une subvention de 56 699 €,

- * dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes du Val de Saire

- « l'extension du parc d'activités du « Pont des Bernes à Saint Vaast-la-Hougue » pour lequel a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention de 280 000 € ;

- de modifier la délibération n° 05-589 du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 22 200 € attribuée initialement à la commune de la Chapelle Urée, pour l'extension d'un restaurant, est transférée à la Communauté de Communes du canton de Brécey ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-619

**sur l'aménagement du territoire : avis sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
du pays de Coutances**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Coutances assorti des observations suivantes :

« La Région se félicite d'une part de la cohérence des orientations proposées avec celles du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) et de l'agenda 21 régional, et d'autre part du portage par la même structure du projet de SCoT, du projet de pays (volet territorial du CPER) et du programme Leader. Ainsi, la signature de la convention de programmation 2008-2010 le 17 juillet dernier va permettre à la Région et à l'Etat de soutenir des projets structurants cohérents avec les orientations du SCoT (l'aménagement du parvis de la gare, d'un parc de stationnement, et du réseau cyclable à Coutances dans le cadre du développement multimodal, l'amélioration de l'accueil de la petite enfance dans quatre communautés de communes, l'accueil touristique sur la communauté de communes de St Malo de la Lande...). La Région rappelle son soutien important à l'ingénierie territoriale du pays de Coutances, facteur clé de la capacité du territoire à construire ou à piloter son développement.

La Région encourage le pays de Coutances à approfondir son diagnostic sur les services publics et au public et à engager une démarche de schéma de services, cadre de référence structuré, priorisé et cohérent pour l'ensemble des interventions à venir en faveur des services au public. Ce schéma devra définir les équipements à adapter ou à créer prioritairement sur le territoire du pays, les priorités se dégageant sur la base de besoins avérés et non à partir de projets déjà identifiés.

La Région sera attentive, pour le maintien de son partenariat, à la mise en œuvre du SCoT, de la convention territoriale du pays et du programme LEADER par le syndicat mixte du pays de Coutances.

La Région souhaite que celui-ci mène à terme son projet de volet littoral du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer, valorisant ainsi la démarche de GIZC (gestion intégrée de la zone côtière) de la côte des havres mise en place depuis septembre 2005. »

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-620

**sur l'aménagement du territoire : aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes
d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Convention territoriale - CPER 2007-2013 » de 7 560 000 € votée en 2008, un dossier « Ingénierieterritoriale » d'un montant de 45 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole (AUCAME), pour son fonctionnement 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec l'AUCAME, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-621

**sur les communications : fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée -
reversement au Conseil Général du Calvados et au Conseil Général de la Manche**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 12 350 000 € voée en 2009, un dossier « Infrastructures routières régionales » d'un montant de 101 020,05 € ;

- de reverser sur le chapitre 908 du budget de la Région :

- au Conseil Général du Calvados, une somme de 13 933,80 €, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2007 à l'Etat ;

- au Conseil Général de la Manche, une somme de 87 086,25 €, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2007 à l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de reversement correspondantes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-622

sur les communications : routes régionales - Fleury-Boulon (Caen-Flers) et Boulon-Condé-sur-Noireau

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Conseil Général du Calvados, au titre de la participation de la Région pour l'année 2009, les subventions suivantes :

- 487 072,59 € pour les travaux de déviation de la route départementale n° 562 entre Fleury et Boulon,

- 65 000 € pour les études de la section Boulon - Condé-sur-Noireau ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 5 à la convention de financement correspondante signée le 26 février 2001 avec le Département du Calvados,

- l'avenant n° 3 à la convention de financement correspondante signée le 26 mars 2004 avec le Département du Calvados,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-623

sur les transports ferroviaires : adhésion à l'Association « Pour une Normandie à grande vitesse »

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association « Pour une Normandie à grande vitesse » ;
- de régler chaque année la cotisation fixée pour l'Assemblée Générale de l'Association ; pour l'année 2009, celle-ci s'élevant à 1 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-624

sur les transports ferroviaires : desserte train de soirée Corail Intercités en semaine entre Paris et Caen

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes ferroviaires CIC » d'un montant de 154 470 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 154 470 € à la SNCF, pour la participation de la Région au financement d'un train de soirée Corail InterCités en semaine entre Caen et Paris ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-625

sur les transports ferroviaires : avenant à la convention TER – adaptation des dessertes

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes ferroviaires TER », d'un montant de 6 054,40 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 6 054,40 € à la SNCF, au titre de la modification de la desserte de la halte de Carantilly-Marigny. Les charges seront intégrées aux charges C'1 du compte de facturation définitif 2009, payées en 2010 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision du Conseil Régional doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 11 à la convention TER relatif à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-626

sur les transports ferroviaires : vente de la tarification TER Haute-Normandie « Région Carte Etudes » à des étudiants domiciliés dans le canton de Honfleur (Calvados)

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Tarifications TER », d'un montant de 1 780 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention prévisionnelle de 1 780 € à la Région Haute-Normandie, au titre du remboursement de la vente de l'abonnement « Région Transports Etudes » à des étudiants bas-normands ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention relative à un accord sur la gamme tarifaire régionale entre les Régions Basse et Haute-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-627

sur les transports ferroviaires : déplacement d'une délégation d'élus régionaux à Paris

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subventions divers et adhésions » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « Subventions diverses organismes de transports », d'un montant de 2 400 € ;
- de prendre en charge les frais de déplacement, aux frais réels, d'élus régionaux, dont les noms figurent en annexe, concernés par les problèmes récurrents survenus sur la ligne Paris-Granville et composant la délégation conduite par le Président du Conseil Régional, afin de rencontrer des responsables de la SNCF à Paris, le 14 septembre 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-628

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : fournir des services personnalisés aux agriculteurs grâce aux TIC

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 68 500 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, sur un montant éligible de 171 250 € pour le développement des services et des usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans le monde agricole, au titre de l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-629

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : labellisation de Zones Numériques Multiservices

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer le projet déposé par la Communauté de communes « Entre Thue et Mue » éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la Communauté de communes « Entre Thue et Mue », une subvention maximale de 8 000 € pour le financement de l'étude d'ingénierie permettant au porteur de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2, sur un coût éligible maximal de 23 000 € avec un taux d'intervention de 34,8 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-630

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'appel à projets 2009 du programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie, un montant global de subventions de 50 492 €, aux 4 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-631

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : demande de
financement FEDER pour les études sur le haut débit**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la demande de financement FEDER de 90 235 € relative aux études sur la couverture haut débit de la Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-632

sur la mer et le littoral : promotion nautique - Salon Boat Expo - Ouistreham

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Promotion nautique » de 355 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 15 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à l'association ACTIMER, pour l'organisation du salon nautique Boat Expo à Ouistreham ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-633

sur la mer et le littoral : sécurité en mer

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité Maritime » de 120 000 € votée en 2009, un dossier « Sécurité maritime », d'un montant de 24 587 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 24 587 € à l'Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire, pour l'étude relative à la caractérisation des particules en suspension dans l'air et impact sur le terminal charbon sur les zones portuaires et urbaines de Cherbourg-Octeville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-634

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AP Maîtrise d'Ouvrage de 600 000 € votée en 2008 ; le dossier 08LSERVEUR ouvert pour l'achat de serveurs pédagogiques, pour un montant de 200 000 €,
- sur l'AP Subventions « Equipement des lycées » de 7 878 020 € votée en 2009, le dossier 09LEQPEDAI, pour un montant de 50 544 € ;

- d'affecter sur l'AP Subventions de 7 878 020 € « Equipements pédagogiques et de service général » votée en 2009, un dossier « Equipements pédagogiques dans les lycées » d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 70 subventions d'un montant total de 416 145,40 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe I.1,

- 7 subventions d'un montant total de 183 504,56 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe I.2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 1 subvention de 9 780,50 €, sur un coût total de travaux de 13 972,14 €, pour la mise en conformité des locaux du Lycée « Sainte Marie » à Caen (Calvados), à la suite d'une visite de la Commission de sécurité,

- 1 subvention de 29 946,90 €, pour le Lycée « Maré Joseph » à Trouville (Calvados), relevant de l'UREC, conformément à l'annexe 2,

- 1 subvention de 22 724 €, pour le Lycée agricole « Giel Don Bosco » à Giel-Courteilles (Orne), relevant du CREAP, conformément à l'annexe 3,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 6 subventions d'un montant total de 48 905,36 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 4.1,

- un dédommagement à Madame BARON, sur une base forfaitaire de 1 000 €, pour un sinistre d'origine électrique ayant endommagé l'ensemble de ses appareils ménagers dans le logement de fonction qu'elle occupe au lycée « Alexis de Tocqueville » à Cherbourg-Octeville (Manche). Compte-tenu du partage de responsabilité entre la Région et la Direction de l'établissement, et de la vétusté des appareils ménagers, un tiers de la valeur de remplacement à neuf des appareils est retenu. Ce sinistre dû à une défectuosité de l'installation électrique ne peut être pris en compte par la compagnie d'assurance de la Région ;

- d'annuler la subvention de 50 544 € accordée par délibération n° 09-626 du 3 juillet 2009 au Lycée « Napoléon » à l'Aigle (Orne) pour l'acquisition d'une presse à plaquer à chaud et d'une table aspirante type TC 700/1500 destinées à la filière bois et ébénisterie ; ces équipements faisant déjà l'objet d'une attribution de subventions par la même délibération. Ce montant étant versé en 2 fois (75% et 25%), un ordre de reversement de 37 908 € sera émis par la Paierie Régionale, correspondant au 1^{er} versement déjà effectué ;

- de modifier :

- la délibération n° 09-353 du 29 mai 2009 comme suit : la subvention de 21 839,50 € accordée au LT/LP « Notre Dame de Fidélité » à Caen (Calvados) pour le réaménagement de la cuisine pédagogique est, suite à l'arrêt des cours de cuisine, réaffectée à l'acquisition de matériels informatiques de mobilier scolaire et médicalisé,

- l'annexe de la délibération n° 08-452 du 19 juin 2008 comme suit : la subvention de 3 800 € accordée à l'EREA « Robert Doisneau » à Saint-Lô (Manche) pour l'achat d'une scie circulaire de table et d'une bétonnière électrique pour la filière « maçonnerie » n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 1 140 €, est réaffecté à l'acquisition d'une scie radiale pour la même filière ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation à l'EPLFPA d'ALENCON-SEES, des deux véhicules suivants :

- Renault 19 immatriculé 1646 RX 61, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 25 novembre 2008,
- Master immatriculé 5245 SM 61, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 3 avril 2009 ;

au titre de la gestion du patrimoine

- d'approuver la convention relative aux conditions de financement et de réalisation du réaménagement de la desserte des cars de transports scolaires et le stationnement des véhicules légers au Lycée « Jean Monnet » à Mortagne-au-Perche (Orne) afin de sécuriser l'arrivée et le départ des élèves de l'établissement, jointe en annexe 5,

- de mandater Maître Charles LE BESNERAIS, Notaire à Mortain (Manche), pour rédiger l'acte authentique et réaliser les démarches liées à la publication et à l'enregistrement à la Conservation des Hypothèques concernant l'acquisition, approuvée par délibération n° 07-810 du 14 décembre 2007, par la Région du gymnase désaffecté (bâtiment et terrain) appartenant à la Commune de Mortain, situé sur l'emprise du Lycée Robert de Mortain, les frais notariés correspondants étant pris en charge par la Région. Suite à la réalisation du découpage parcellaire, il convient de noter que le terrain attenant au gymnase et faisant partie de la vente se trouve sur la parcelle référencée AL 215 et que le gymnase est rattaché à la parcelle du lycée soit AL 14 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant :

- les subventions accordées en faveur des lycées « Sainte Marie » à Caen, « Marie Joseph » à Trouville et du LT/LP « Notre Dame Fidélité » à Caen,
- la convention relative au réaménagement de la desserte des cars et le stationnement de véhicules au Lycée « Jean Monnet » de Mortagne au Perche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-635

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 3 subventions d'un montant total de 14 656,56 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-636

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter le dossier 08LCARTE ouvert pour l'opération carte livre sur l'AE Maîtrise d'Ouvrage « Politique éducative » de 11 500 000 € votée en 2009, à hauteur de 94 000 € ;

- d'affecter sur l'AE Maîtrise d'Ouvrage « Politique éducative » de 11 500 000 € votée en 2009, un dossier 08LAUDITFI « audit financier » d'un montant de 94 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 26 subventions d'un montant total de 37 591 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la mobilité internationale

- 2 subventions d'un montant total de 8 400 € conformément à l'annexe 2,

au titre de l'appel à projets unique

- 28 subventions d'un montant total de 302 200 € conformément à l'annexe 3,

- 1 subvention de 5 500 € au LYP « Louis Liard » à Falaise, dans le cadre de la réhabilitation du buste de Louis Liard,

- 55 € au foyer socio-éducatif du lycée « Marcel Mézen » d'Alençon pour le remboursement de la carte-livre n° 654161 commandée trop tardivement ;

au titre de la désignation de personnalités qualifiées, conformément aux tableaux joints en annexe 4

- de donner un avis favorable aux propositions des Inspecteurs d'Académie du Calvados, de la Manche et de l'Orne concernant la désignation des personnalités qualifiées qui siègeront au sein des Conseils d'Administration des lycées lorsque ceux-ci en comprennent une seule ;

- de procéder aux désignations des deuxièmes personnalités qualifiées après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie, lorsque les Conseils d'Administration des lycées en comprennent deux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole relatif à la mise en oeuvre de la phase pilote de l'Environnement Numérique de Travail-ENT-académique et régional avec les établissements concernés, conformément au projet joint en annexe 5,

- l'avenant à la convention d'affiliation des partenaires « livres scolaires » relatif à la mise en oeuvre des transactions de gré à gré, conformément à l'annexe 6,

- la convention avec le foyer socio-éducatif du lycée « Marcel Mezen » d'Alençon, jointe en annexe 7,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-637

sur les chartes et conventions relatives au fonctionnement des Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP)

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- la Charte de fonctionnement des Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) proposée aux établissements susceptibles de bénéficier d'une intervention, jointe en annexe 1,
- la convention de mise à disposition de locaux pour l'hébergement des EMOP dans un lycée public, proposée aux établissements d'accueil de ces professionnels, jointe en annexe 2,
- la convention pour l'intervention des EMOP dans un lycée public, proposée aux établissements bénéficiant d'une intervention de l'EMOP pour la réalisation d'un chantier, jointe en annexe 3 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la Charte et les conventions précitées,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-638

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP de type APSUB « 5EHCP » de 7 116 520 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 69 000 € au titre de l'aide régionale à l'acquisition et au renouvellement d'équipements pédagogiques et scientifiques,

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 44 600 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,
- . 40 000 € au titre de l'aide régionale aux associations de soutien aux sites universitaires distants
- . 33 500 € au titre de la convention de coopération avec l'Ecole de Management de Normandie ;

- d'attribuer les aides suivantes :

sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 69 000 € à l'ISPA pour l'acquisition et le renouvellement d'équipements pédagogiques et scientifiques,

- 240 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'équipement de l'amphithéâtre Pierre DAURE,

sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 44 000 € au titre de la mobilité internationale conformément à l'annexe 1, dont :
 - . 31 500 € au CNAM en faveur d'INTECHMER Cherbourg
 - . 5 500 € à l'ENSICAEN,
 - . 7 600 € au groupe FIM Saint-Lô,

- 40 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur dans le Bocage et le Pays d'Auge (APESBPA), au titre du soutien aux sites universitaires distants,

- 33 500 € au titre du soutien à l'Ecole de Management de Normandie pour sa démarche de « développement durable » ;

- de modifier la délibération 09-138 du 20 mars 2009 concernant l'acquisition d'une parcelle de 20 000 m² à 30,50 € HT le m² (et non 30,50 M€ comme indiqué) pour l'implantation du pôle des formations santé/reconstruction de la Faculté de médecine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention du 5 mars 2009 entre l'Etat, la Région et le CROUS relatif au financement de la réhabilitation du bâtiment 1 de la cité Côte de Nacre (Campus II de l'Université de Caen Basse-Normandie) pour 2009,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-639

sur les formations sanitaires et sociales - PRDFP

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 1 334 604 € dont 153 805 € pour les bourses sociales et 1 180 799 € pour les bourses paramédicales, conformément aux tableaux joints en annexe. Ces bourses seront versées en deux fois soit : un 1^{er} versement en octobre 2009, pour un montant de 669 041 € (76 902,50 € pour le social, 588 660,50 € pour le paramédical et 3 478 € pour les ambulanciers), le solde à la fin du 1^{er} trimestre 2010 ;

- d'inscrire au PRDFP, concernant l'évolution de la carte des formations sanitaires et sociales, un quota exceptionnel de 70 places en 2009 et de 80 places en 2010 en faveur de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFKM) d'ALENÇON (Orne) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-640

sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » d'un montant de 75 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 75 000 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, au titre du complément d'aide au fonctionnement 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-641

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 146 978,18 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau - hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 570 760,90 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 82 844 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 21 000 € au SIES de la Dives des Cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et Morteaux Couliboeuf, pour la deuxième tranche du programme de restauration et d'entretien de la Dives, pour un montant subventionnable de 70 000 €,

- 36 956 € à l'AAPPMA de la Sienne, pour la première tranche du programme de travaux de décloisonnement du bassin du Thar, pour un montant subventionnable de 123 188 €,

- 19 035 € au Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais, pour la tranche 2009 du programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, pour un montant subventionnable de 95 165 €,

- 3 300 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais, pour un complément à l'étude préalable au deuxième CRE de la Corbionne, pour un montant subventionnable de 11 000 €,

- 1 614,60 € à la Communauté de Commune du Perche Rémalardais, pour un second IBGN, dans le cadre du suivi de la qualité du milieu après travaux, pour un montant subventionnable de 5 382 €,

- 30 240 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Val d'Huisne, pour le programme de restauration de l'Huisne amont et de ses affluents, pour un montant subventionnable de 100 800 €,

- 11 305 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre, pour la deuxième tranche du programme de restauration de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 85 000 €,

- 17 527,58 € au Syndicat de la Risle, pour la restauration du Livet, pour un montant subventionnable de 74 904,20 €,

- 6 000 € au Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais, pour la réalisation d'une étude portant sur la maîtrise du ruissellement érosif sur le territoire des côtiers granvillais, pour un montant subventionnable de 20 000 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 2 382,90 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lestres et Quinéville, pour la station d'épuration de Saint Marcouf – traitement de finition, pour un montant subventionnable de 7 943,01 €,

- 548 390 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour le traitement de l'azote et du phosphore à la station d'épuration des Mielles, pour un montant subventionnable de 1 827 965 €,

- 19 800 € à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, pour des études hydrologiques et hydrauliques des bassins versants de la Gronde-Biez et de Venoix, pour un montant subventionnable de 66 000 €,

- 188 € aux bénéficiaires du remboursement, pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant subventionnable de 1 401 €, conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 2 100 € à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, pour un poste de technicien de rivière à 0,2 ETP pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 7 000 €,

- 2 625 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Tortonne, pour la création d'un poste de technicien de rivière à 0,5 ETP de juillet à décembre 2009, pour un montant subventionnable de 8 750 €,

- 10 500 € à la Communauté de Communes Entre Thueet Mue, pour un poste de technicien de bassin versant à temps plein pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

- 18 000 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour l'élaboration d'un pré-programme du PAPI Orne et Seules, pour un montant subventionnable de 60 000 €,

- 49 619 € à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, pour le réseau hydrologique du littoral normand pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 458 174 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec IFREMER, pour le Réseau Hydrologique du Littoral Normand, jointe en annexe 2,

- la convention avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour l'élaboration d'un pré-programme du PAPI Orne et Seulles, jointe en annexe 3,

- le Contrat Global pour l'Eau des Côtiers Granvillais, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-642

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Air et déchets » de 120 000 € votée en 2009, un dossier « Qualité de l'Air » d'un montant de 27 740 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 23 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, pour le fonctionnement 2009,
 - 4 740 € à la Région Haute-Normandie, dans le cadre du PRQA en Normandie ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - . sur proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec l'Association Air C.O.M., jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-643

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 3 588 055,70 € dont :

. 2 233 311,20 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 1 256 400,50 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 98 344 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques – CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 140 581 € dont :

. 38 570 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 55 930 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 46 081 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 11 050 € à SCHERING PLOUGH à Hérouville-Saint-Clair, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique et la mise en place d'un Système de Management de l'Energie (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 22 100 € HT),

- 696,50 € au Cabinet Billet-Giraud, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 995 € HT),

- 1 960 € à la commune de Saint-Martin d'Aubigny (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du groupe scolaire (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 800 €),

- 2 787,50 € à la SAEM de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 575 €),

- 12 200 € à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de 7 bâtiments communautaires (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 30 500 €),

- 2 146 € à la Commune de Lisieux, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de la médiathèque (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 292 €),

- 7 800 € à l'Association La Ferme de la Cauchetière à Livarot, pour la réalisation de diagnostics énergétiques (38,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 369 € HT),
- 2 500 € à la Commune de Vengeons (Manche), pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un éco-lotissement (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 000 €),
- 1 785 € à la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur 2 bâtiments communautaires (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 550 €),
- 2 912,50 € à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Argentan, pour la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique sur 40 logements (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 825 €),
- 1 900 € à la Commune de Gavray (Manche), pour la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique du groupe scolaire (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 € HT),

HQE

- 45 401 € à la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge, pour le surcoût HQE – Construction du groupe scolaire du Val Laizon à Magny-la-Campagne (29,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 154 423 € HT),
- 55 293 € à la Commune de Saint-James (Manche), pour la construction HQE d'un groupe scolaire à Saint-James (35,3 % de la dépense subventionnable s'élevant à 156 474 €),

Défi'Bât

- 2 450 € à la Communauté de Communes de la Suisse Normande, pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 500 € HT),
- 17 150 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique et une AMO HQE (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 24 500 € HT),
- 3 288 € à la Communauté de Communes d'Ecouché (Orne), pour une AMO HQE de la structure multi-accueil (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 697 € HT),
- 10 654 € à la Commune de Blainville-sur-Mer (Manche), pour une AMO HQE de la mairie (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 15 220 € HT),
- 21 248,50 € à la SAS VALDIS à Saint-Hilaire-Petiville (Manche), pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique et d'une AMO HQE d'un hypermarché à Valognes (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 30 355 € HT),

COE

- 2 205 € à la commune de Parigny (Manche), pour la réalisation d'un conseil d'orientation énergétique pour 7 bâtiments communaux (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 150 € HT),

- 21 000 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, pour la réalisation d'un conseil d'orientation énergétique de 31 bâtiments communaux (62,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 33 600 € HT),

- 12 127,50 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, pour la réalisation d'un conseil d'orientation énergétique de 4 bâtiments communautaires (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 325 € HT),

- 2 173,50 € à la Commune de Tessy-sur-Vire (Manche), pour la réalisation d'un conseil d'orientation énergétique de 3 bâtiments communaux (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 105 € HT),

- 4 200 € à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer, pour la réalisation d'un conseil d'orientation énergétique de 8 bâtiments communautaires (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 000 € HT),

Bilan carbone®

- 7 500 € à la DCNS NA Cherbourg, pour la réalisation d'un bilan carbone® (48 % de la dépense subventionnable s'élevant à 15 550 € HT),

- 3 200 € à l'entreprise ARD-Normandie à Hérouville-Saint-Clair, pour la réalisation d'un bilan carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 400 € HT),

FORES - Neuf

* à PARTELIOS à Saint-Contest (Calvados)

- 209 520 € pour la construction de 26 logements individuels à Bénouville,

- 127 140 € pour la construction de 27 logements individuels à Colleville-Montgommery,

- 58 560 € pour la construction de 8 pavillons à Frénoville,

- 12 060 € pour la construction de 2 pavillons individuels à Frénoville,

- 106 020 € pour la construction de 17 pavillons intermédiaires et pavillons à Troarn,

- 55 500 € pour la construction de 12 logements intermédiaires à Sannerville,

- 80 000 € pour la construction de 40 logements au « Grand Parc » à Hermanville-sur-Mer,

- 28 000 € pour la construction de 14 logements individuels à Authie,

* à Calvados Habitat à Caen (Calvados)

- 2 000 € pour la construction d'1 logement individuel à Villerville,

* à Logis Familial à Alençon (Orne)

- 74 880 € pour la construction de 12 logements individuels à Ceaucé,
- 71 520 € pour la construction de 15 logements individuels à Essay,

* à la SA HLM La Plaine Normande à Caen (Calvados)

- 158 100 € pour la construction de 29 logements individuels à Aunay-sur-Odon,

* au Foyer-Normand à Colombelles (Calvados)

- 12 000 € pour la construction de 6 logements «ZAC Jaurès » à Colombelles,
- 84 000 € pour la construction de 14 logements «ZAC du Libera » à Colombelles,
- 44 400 € pour la construction de 23 logements «Rue des Prés » à Honfleur,

FORES - Réhabilitation

* à la SA HLM La Plaine Normande à Caen (Calvados)

- 198 600 € pour la réhabilitation de 41 logements collectifs à Hérouville-Saint-Clair,

* à Logi-Pays à Caen

- 180 780 € pour la réhabilitation de 34 pavillons à Bayeux,
- 169 680 € pour la réhabilitation de 32 pavillons à Thury-Harcourt,
- 66 000 € pour la réhabilitation de 13 pavillons à Balleroy,
- 95 700 € pour la réhabilitation de 20 pavillons à Bellengreville,
- 62 160 € pour la réhabilitation de 15 appartements à Villers-sur-Mer,
- 66 780 € pour la réhabilitation de 16 pavillons à Montchamp,

Véhicules propres

- 10 000 € à Hippo-Facto à Bayeux, pour l'acquisition d'un véhicule hippomobile (16,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 59 900 € HT),
- 2 383,20 € à la Commune de Tinchebray (Orne), pour l'acquisition d'un véhicule électrique (29,3 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 134 € HT),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 37 752 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'opération (professionnels – 2009-4) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

- 700 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation d'un poêle à bois au sein de son habitation principale,

- 78 915 € à la Communauté de Communes de Vire, pour la réalisation d'une plate-forme bois énergie (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 263 050 € HT),

- 45 000 € à l'Inventaire Forestier National à Hérouville-Saint-Clair, pour la réalisation d'une étude de la biomasse des haies en Basse-Normandie (45 % de la dépense subventionnable s'élevant à 100 000 € HT),

- 20 998 € à Coulidoor SAS à Verson, pour l'acquisition d'une chaudière bois (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 139 990 € HT),

- 9 616 € à la SCEA Outremer à La Lucerne d'Outremer (Manche), pour l'acquisition d'une chaudière bois (35 % de la dépense subventionnable s'élevant à 27 474 €),

- 11 636,50 € à la Commune de Ceaucé (Orne), pour l'acquisition d'une chaudière bois et la mise en place d'un mini réseau de chaleur (14,7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 79 500 €),

- 9 769 € au GAEC de la Haie Hubert à Le Teilleul (Manche), pour l'acquisition d'une chaudière bois (34,99 % de la dépense subventionnable s'élevant à 27 913 €),

- 5 533 € à Qualit'ENR, pour la réalisation d'audts qualibois (66 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 300 €),

- 19 000 € aux 5 bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, lauréats du Prix Bois Construction,

Méthanisation

- 175 084 € au Syndicat Mixte du Point Fort à Saint-Lô, pour la réalisation d'une unité de méthanisation à Cavigny (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 875 422 €),

- 4 000 € au GAEC des Manets à Semallé (Orne), pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une unité de méthanisation à la ferme (47 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 500 € HT),

Solaire thermique

- 1 540 € à la SCEA du Chantel à Saint-Fraimbault (Orne), pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 200 € HT),

- 1 610 € à l'EARL Avenel MP à Mont-Merrey (Orne) pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 300 €),

- 4 375 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude solaire dans une laiterie et dans une boulangerie,

Photovoltaïque Pro

- 82 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des exploitations agricoles,

Eolien Pro

- 4 372 € au bénéficiaire de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'une éolienne dans une entreprise,

Géothermie

- 11 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 7, pour l'installation d'une pompe à chaleur au sein de leur habitation principale,

Dispositif chèque éco-énergie

- 733 000 € aux 787 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-07),

□ au titre du dossier « Volet territorial »

Diagnostic éclairage public

- 15 000 € à la Commune de Granville, pour la réalisation d'un diagnostic éclairage public (43,58 % de la dépense subventionnable s'élevant à 34 420 €),

- 15 000 € à la Commune de Mortagne-au-Perche, pour la réalisation d'un diagnostic éclairage public (42,36 % de la dépense subventionnable s'élevant à 35 407,90 €),

AEU

- 14 000 € à la Commune de Blainville-sur-Orne, pour la réalisation d'une AEU (57 % de la dépense subventionnable s'élevant à 24 550 €),

- 14 000 € à la Commune de la Lucerne d'Outremer, pour la réalisation d'une AEU (54,9 % de la dépense subventionnable s'élevant à 25 500 €),

- 8 799 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, pour la réalisation d'une AEU (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 570 €),

- 11 585 € à la Commune de Périers, pour la réalisation d'une AEU (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 16 550 €),

Bois

- 19 960 € à la Commune de Champsecret (Orne), pour l'acquisition d'une chaudière bois (16,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 120 536 €),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 17 850 € à l'Association Régionale pour la Promotion de l'Eco-construction à Caen, pour l'étude éco-construction « un bilan pour agir-Phase B » (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 37 500 €),

- 14 220 € au SDEC Energie, pour la réalisation d'une exposition sur le « Parcours de l'Energie » (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 71 100 €),

- 2 500 € au CPIE Vallée de l'Orne, pour la mise en place d'un marché éco-citoyen (23,34 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 700 €),

- 4 000 € à l'ARDES, pour l'organisation d'une manifestation sur la consommation responsable (9,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 43 380 €),

☐ au titre du dossier « Energies renouvelables »

** au Centre d'Initiation des Energies Renouvelables (CIER)*

- 17 200 € pour la réalisation de 15 études de préfaisabilité bois (78 % de la dépense subventionnable s'élevant à 22 000 €),

- 31 430 € pour l'instruction de 150 chaufferies bois déchiqueté de petite puissance (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 44 900 €),

- 7 300 € pour l'organisation de deux journées portes ouvertes les 29 et 30 août 2009 à Montchauvet (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 600 €),

☐ au titre du dossier « Volet territorial »

- 20 040 € à l'Agence Manche Energies, pour la mise en place d'un conseil en énergie partagé – régularisation 2008,

- 20 000 € au Parc Naturel Régional du Perche à Nocé (Orne), pour l'animation du contrat ATEnEE 2008-2010 – 2^{ème} année (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 40 000 €),

- 6 041 € à la Communauté de Communes de la Haye-du-Puits, pour la mise en place d'un Agenda 21 (20,55 % de la dépense subventionnable s'élevant à 29 400 € HT) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'annuler la subvention de 6 500 € attribuée par délibération n° 09-461 du 19 juin 2009 à l'Association la Ferme de la Cauchetière à Livarot, pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'exploitations agricoles, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-644

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 23 426 € dont :

- 2 000 € pour le dossier « Education au développement durable » (sous-dossier « Communication et Information »),

- 6 426 € pour le dossier « Education au développement durable » (sous-dossier « Education et formation »),

- 15 000 € pour le dossier « Soutien aux Agendas 21 locaux des collectivités » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen-laMer, pour l'organisation de la 3^{ème} édition du festival « Les Sables animés », sur un montant total subventionnable de 36 682,62 €,

- 1 000 € à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de la Pommeraye à Saint-Désir-de-Lisieux, pour la réalisation de son projet d'éducation à l'écocitoyenneté durant l'année scolaire 2009-2010,

- 5 426 € à la Mairie de Tournaville pour la Maison du Littoral et de l'Environnement, pour la réalisation d'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ainsi que des actions de communication prévues dans le cadre de la convention 2009,

- 15 000 € à la Ville de Caen, pour la révision de son Agenda 21 local, sur un montant subventionnable de 80 000 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les actions réalisées par la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer et par la Mairie de Tournaville pour la Maison du Littoral et de l'Environnement dans le cadre de la convention 2009, afin de prendre en compte l'ensemble des actions menées sur l'année ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2009 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2007-2009, entre la Région Basse-Normandie et la Mairie du Tournaville pour la Maison du Littoral et de l'Environnement, jointe en annexe 1,

- la convention entre les membres du groupe d'appui bas-normand aux établissements en démarche de développement durable en région Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- la convention d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'un Agenda 21 local avec la Ville de Caen, conformément au modèle de convention type approuvé par délibération n° 09-20 du 19 mars 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-645

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 2 000 € pour le financement du partenariat,
- 46 000 € pour le financement de l'AIO,
- 5 120 € pour le financement de la VAE ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* *au titre du partenariat*

- 2 000 € à la Maison des Adolescents du Calvados,

* *au titre de l'Animation Information Orientation*

- 46 000 € à la MIFE de Caen,

* *au titre de la VAE*

- 5 120 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe jointe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-646

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 327 405,82 €, dont 275 871,82 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 51 534 € à l'Association de Gestion du 3 IFA, au titre du fonctionnement des CFA, pour l'exercice 2008

- 4 190,19 € à l'AFT IFTIM, pour la régularisation des subventions de transport, hébergement et restauration, au titre du COM axe 3,

- 30 561,08 € pour le Fonds Social Apprentis, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 1,

- 163 414 € pour l'évolution de la carte des formations par la voie de l'apprentissage, au titre du COM axe 1, conformément à l'annexe 2,

- 52 698,20 € aux organismes gestionnaires des CFA, pour le financement des budgets participatifs, au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 3 ;

→ pour le financement des aides aux jeunes apprentis handicapés, au titre du COM axe 7

- 9 230 € à l'organisme gestionnaire du CFA Agricole de Vire « Les champs de Tracy »,

- 11 700 € à l'organisme gestionnaire du CFA ICEP,

- 4 078,35 € à l'organisme gestionnaire du CFA Agricole de Saint-Pierre-sur-Dives « Le Robillard » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-647

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 5 000 000 € au titre des formations destinées aux demandeurs d'emploi,
- 34 650 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices ;

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 142 030 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices,
- 8 924,75 € au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 142 030 € aux organismes de formation, au titre des formations préparatoires, conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-648

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, les montants suivants :

- 43 457 € pour le programme « Financements Individuels »,
- 14 749 € pour le programme « Culture tourisme et autres secteurs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Financements Individuels »

- 43 457 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Culture tourisme et autres secteurs »

- 14 749 € au Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique (CEFEDM) ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-649

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE – microprojets associatifs

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 21 € pour les microprojets associatifs ;

- de modifier la délibération n° 09-541 du 3 juillet 2009 comme suit : la subvention de 18 400 € attribuée à ASSISE Orne, pour la création d'un restaurant d'insertion, est ramenée à 18 379 €, représentant 79,90 % et non plus 80 % du coût du projet établi à 23 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-650

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 77 820 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 77 820 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier les modalités de versement prévues dans la convention n° CR 2008-292 du 1^{er} avril 2008, de la subvention de 14 000 000 € attribuée par délibération n° 08-683 du 19 septembre 2008, à l'AFP BTP – CFA Roger Ducré, pour la construction du CFA du bâtiment dans le cadre du pôle BTP de l'Orne, en accordant une avance de 2 000 000 € ; les autres versements intervenant au fur et à mesure de la réalisation de l'opération ;
-
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-651

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 6 abstentions (Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. PINEL, THOURY),

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 7 266,40 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 7 266,40 € dont :

- 1 099,40 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,

- 6 167 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-652

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 85 107,80 € pour les financements des opérations individuelles et collectives,
- 1 710 € au titre des primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 41 133,80 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,
- 43 974 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2,
- 1 710 € au titre des primes pour l'accompagnement de publics prioritaires, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de la formation décrite à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-653

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 74 261 €, pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 197 200 € pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »

- 18 790 € aux Familles Rurales Fédération Régionale,

- 13 482 € à l'AFIP,

- 16 276 € au CCAS de Cabourg,

- 7 410 € à Entreprise Adaptée ANAIS,

- 18 303 € au Groupement d'Employeurs Activ'emploiManche,

* au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 97 200 € à OPCALIA,

- 100 000 € à AGEFOS PME ;

- de modifier la délibération n° 09-468 du 19 juin 2009 comme suit :

- la subvention de 12 540 € initialement attribuée à l'Entreprise WAGON à Sainte Gauburge (Orne), est transférée à la SAS Société Nouvelle WM, nouvelle entité juridique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-654

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation professionnelle continue » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 23 598 €, au titre du Programme Ingénieurs Cadres ;
- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 123 452,68 € ;
- d'approuver :
 - le montant des crédits FSE, dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 56 757,82 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes »,
 - les modifications relatives à un agrément à rémunération et une approbation de crédits FSE, attribués par délibération n° 08-1010 du 19 décembre 2008 et figurant en annexe 1 et 2 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 3 et 4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-655

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 6 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 434 530 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 69 301,90 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

- 434 530 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 69 301,90 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'annuler la subvention de 6 000 € attribuée par délibération n° 09-374 du 29 mai 2009, à la SAEML Mémorial de Caen, pour l'organisation de l'exposition de photographies de l'investiture de Barack OBAMA, cette opération ayant été annulée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Théâtre de la Boderie, la SARL Millénaire Presse, l'Association Il était une fois... ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier 2009 et l'avenant n° 1 à la convention relatifs à la convention de développement cinématographique passé entre l'Etat, la Région et le Centre National de la Cinématographie 2007-2009, joints en annexe 3,

- la convention entre l'Etat, la Région, le Département de la Manche, la Ville de Coutances et le Théâtre Municipal de Coutances concernant la scène conventionnée, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-656

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 15 000 €, pour le dossier « Education artistique et culturelle »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 13 541 €, pour le dossier « Education artistique et culturelle » ;

• d'attribuer au titre du programme « Education artistique et culturelle », les subventions suivantes :

- 15 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 13 541 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

• de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-657

sur la culture : accès aux équipements culturels pour les jeunes

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 191 875 € pour le dossier « Accès aux équipements culturels pour les jeunes » ;
- d'attribuer au titre du programme « Accès aux équipements culturels pour les jeunes », un montant total de subventions de 191 875 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-658

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 53 686 €, pour le dossier « Accès à la culture pour les publics empêchés » ;
- d'attribuer au titre du programme « Accès à la culture pour les publics empêchés », un montant total de subventions de 53 686 €, conformément aux annexes 1 et 2 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-659

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme HEURGUIER ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 63 750 € pour le dossier « Animation des territoires »,
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 63 750 €, réparti conformément à l'annexe jointe,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Communauté de communes du Pays de Falaise, l'Association des Amis de l'Abbaye de la Lucerne, l'Association Les Musicales de Mortagne ;
- de modifier l'annexe de la délibération n° 09-46 du 6 février 2009, en remplaçant le bénéficiaire « Association Ecritures d'Europe » par « **Association Ecritures d'Europe et du Monde** », dénomination exacte de l'association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-660

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 100 000 € pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, les montants suivants, pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », :

- . 45 702,66 € au titre du FRAM,

- . 14 852,50 € au titre du FRAR ;

- d'attribuer au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », les subventions suivantes :

sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 100 000 € à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) dans le cadre du Contrat d'Objectifs Triennal entre l'État, la Région et l'IMEC,

sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- un montant global de subventions de 45 702,66 €, réparti conformément à l'annexe 1,

- un montant global de subventions de 14 852,50 €, réparti conformément à l'annexe 2,

- de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers FRAM et FRAR ainsi que pour le dossier de la Ville de Falaise (restauration et mise en valeur des remparts et abords du château) et de retenir comme date de début des travaux le 1^{er} septembre 2007 pour ce dernier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier relatif à la restauration de la deuxième salle du premier étage du Château de Crosville-sur-Douve (Manche), conformément à l'annexe jointe,

- l'avenant financier relatif à la réalisation de travaux à la chapelle et sur la travée ouest de l'église abbatiale de Mondaye, conformément à l'annexe jointe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-661

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture - relais culturels régionaux

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 156 649,40 € pour le dossier « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 156 649,40 €, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les Contrats d'Objectifs et de Moyens (2009-2010-2011) des deux relais et le cas échéant, à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région et sous réserve de la contractualisation autour du projet entre la collectivité bénéficiaire et la structure d'appui ainsi que les conventions financières annuelles, pour l'exercice 2009, de ces mêmes relais,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-662

sur la culture : coopération entre les deux régions normandes

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. TOURRET),

- d'adopter les statuts modifiés de l'Association Normandie Impressionniste joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants financiers entre les Régions Haute et Basse-Normandie concernant l'association Peindre en Normandie relatif à l'acquisition d'oeuvres, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-663

**sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : convention avec l'association
« Histoire et Patrimoine industriels de Basse-Normandie »**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat entre l'Association « Histoire et patrimoine industriels de Basse-Normandie » et la Région Basse-Normandie jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-664

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 944 006 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 130 950 € ;

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 41 148 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 18 000 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 130 950 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- 18 000 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- de prendre en charge aux frais réels :

- les déplacements, l'hébergement et la restauration de :

- . Isabelle LABICHE, du 14 au 16 septembre 2009

- . Sabine GUICHET LEBAILLY, du 15 au 19 septembre 2009

- . Nadège LECLUSE, du 9 au 19 septembre 2009

lors de leur déplacement en République de Macédoine,

- . Sabine GUICHET LEBAILLY, du 23 au 26 septembre 2009, à Sarajevo,

- . Isabelle PUCHALSKI, du 4 au 10 octobre 2009,

- . Sabine GUICHET-LEBAILLY, du 30 septembre au 6 octobre 2009

lors de leur déplacement à Madagascar, dans le cadre de la coopération avec la Région Atsinanana,

- les déplacements, l'hébergement et la restauration des 15 intervenants et invités conviés aux deuxièmes assises de la coopération décentralisée qui auront lieu les 20 et 21 octobre 2009 en Basse-Normandie ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour tous les frais de Mmes LABICHE, GUICHET LEBAILLY et LECLUSE en Macédoine et de Mme GUICHET LEBAILLY à Sarajevo ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-665

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 12 800 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 12 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-666

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 7 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers de l'Association les Foulées du Port, les Sports Loisirs Mécaniques du Cotentin et l'Ecurie Automobile du Pays d'Auge ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-667

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 100 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 1 109 200 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 1 109 200 €, conformément au tableau joint en annexe ;

° *au titre des aides à l'amélioration des équipements sportifs*

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,
- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;

° *au titre des aides à l'équipement des ligues sportives dans le cadre de leur plan de développement*

- versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,
- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable ou le Président de l'Association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-668

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 010 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 284 500 € ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2009/2010, les subventions suivantes :

- **Ass. Sportive Tourlaville Athlétisme**
Versement 2009 : 4 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 4 000 €
- **La Bayard Argentan Badminton**
Versement 2009 : 3 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 000 €
- **Badminton Saint-Hilairien**
Versement 2009 : 1 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 1 500 €
- **Amicale laïque de Sées Badminton**
Versement 2009 : 1 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 1 500 €
- **Union Sportive La Glacerie Basket**
Versement 2009 : 6 500 €
Versement 2010 : 6 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 13 000 €
- **Club Basket Ifs**
Saison 2008/2009 :
subvention complémentaire : 15 000 €
Versement 2009 : 15 000 €
Saison 2009/2010 :
Versement 2009 : 6 500 €
Versement 2010 : 6 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 13 000 €
- **Ass.Jeunesse Sportive Ouistreham Basket**
Versement 2009 : 6 250 €
Versement 2010 : 6 250 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 12 500 €
- **Ass.Sportive Cherbourg Basket**
Versement 2009 : 25 000 €
Versement 2010 : 25 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 50 000 €
- **Amicale Cycliste Octevillaise**
Versement 2009 : 4 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 4 000 €

- **Cercle d'Echecs d'Agneaux Saint-Lô**
 Versement 2009 : 3 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 500 €
- **Club d'Echecs Lexovien**
 Versement 2009 : 3 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 500 €
- **USON Mondeville Football**
 Versement 2009 : 5 000 €
 Versement 2010 : 5 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 10 000 €
- **Union Sportive d'Alençon Football**
 Versement 2009 : 6 000 €
 Versement 2010 : 6 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 12 000 €
- **Jeunesse Sportive Cherbourgeoise Handball**
 Versement 2009 : 12 500 €
 Versement 2010 : 12 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 25 000 €
- **Hockey sur Gazon Caen**
 Versement 2009 : 3 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 000 €
- **Ass. Horse-ball Barneville-Carteret**
 Versement 2009 : 5 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 5 000 €
- **Club Nautique Pays de St Lô**
 Versement 2009 : 7 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 7 500 €
- **Entente Nautique Caennaise**
 Versement 2009 : 14 500 €
 Versement 2010 : 14 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 29 000 €
- **Club des Marsouins Hérouville Saint Clair**
 Versement 2009 : 7 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 7 000 €
- **Ovalie Caennaise**
 Versement 2009 : 7 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 7 000 €
- **Club Athlétique Aiglon Rugby**
 Versement 2009 : 7 500 €
 Versement 2010 : 7 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 15 000 €

- **Sport Boules Dives-sur-mer**
 Versement 2009 : 7 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 7 000 €

- **Tennis Club de Caen**
 Versement 2009 : 9 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 9 000 €

- **Tennis Club Athlétique de Lisieux**
 Versement 2009 : 5 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 5 000 €

- **USO Mondeville Tennis**
 Versement 2009 : 6 500 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 6 500 €

- **ASCBR Ass. Sportive Cherbourg Blanc Ruisseau**
 Versement 2009 : 4 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 4 000 €

- **Sporting Club Coutançais volleyball**
 Versement 2009 : 3 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 3 000 €

- **Vélo Club St Lô /Pont-Hébert**
 Versement 2009 : 5 000 €
Subvention totale saison 2009/2010 : 5 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-669

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 38 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-670

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 47 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du Point Information Jeunesse de la Ville d'Avranches ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-671

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 1 550 000 € votée en 2009, un dossier « Fonds friche » d'un montant de 538 999 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, un montant total de subventions de 538 999 €, correspondant aux fonds friche, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- * un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- * un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-672

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe I (6) de la délibération n° 07-873 du 14 décembre 2007, en remplaçant dans la colonne « nom du bénéficiaire » Mademoiselle ou Monsieur DOSSIER Christiane ou André par INDIVISION DOSSIER ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à verser des acomptes et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-673

**sur le logement : Programmes Locaux de l'Habitat et Opérations Programmées
d'Amélioration de l'Habitat**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Opérations de développement local » de 150 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 2 988 € au titre du PLH de Caen-le-Mer,
- 2 331 € au titre l'étude préalable d'OPAH d'Isigny – Grandcamp,
- 1 755 € au titre de l'étude préalable d'OPAH de Trévières,
- 3 829 € au titre de l'étude préalable d'OPAH de Sourdeval, Saint Pois et Tertre,
- 1 830 € au titre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH du Pays d'Alençon ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des opérations de développement local, un montant global de subventions de 12 733 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser :

- le versement d'une avance de subvention au Syndicat Mixte du Perche Ornaïs, pour la réalisation d'une étude préalable d'OPAH sur son territoire,

- le Président à signer :

. la convention d'aide à l'étude préalable de l'Opération Programmée de l'Habitat du Pays du Perche Ornaïs, jointe en annexe II,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-674

sur la cohésion urbaine : appel à projets « Réinventons la ville » - Edition 2009

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 226 500 € pour l'appel à projets «Réinventons la ville - Edition 2009 » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 226 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I, pour l'appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2009 » ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association - Conseil Régional » à hauteur maximale de 70 % du montant de la subvention,
 - le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;
- d'approuver les modèles de convention-type applicable aux projets « Réinventons la Ville – Edition 2009 », conformément à l'annexe II (thématiques « classiques » et à l'annexe III (thématique « actions expérimentales ») ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-675

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 5 419 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 269,48 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 3 953,27 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe III, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 € ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-676

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et Solidarités » de 210 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention en matière de santé publique », une subvention de 30 000 € au Groupement Régional de Santé Publique, pour le soutien à des actions de prévention du suicide et en faveur de la santé des détenus ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-677

sur la santé et les territoires : Maison des Solidarités à Caen

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et Solidarités » de 210 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 12 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 12 000 € à l'Association « Maison des Solidarités » à Caen, au titre de son fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-678

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DIGARD, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Prévention et Solidarités » de 210 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 4 600 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et Solidarités », les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
ASSOCIATION L'ENFANT BLEU 14 Rue du Pont de Pierre BP 36 14390 CABOURG	Le 20 ^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant et les 10 ans de l'association du 14 novembre au 19 novembre 2009 par un concert, des conférences et forum théâtre	1 500 €
ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS DE LA MANCHE Les Unelles – rue St Maur 50200 COUTANCES	Le projet d'économie solidaire, créateur d'emploi pilotés et menés par des bénévoles devenus sourds et appuyés par des professionnels en vue de les accompagner, défendre et de les représenter ainsi que d'informer, prévenir, sensibiliser et former le public	800 €
ASSOCIATION ACASEV ASS CALVADOS SEDENTAIRES ET VOYAGEURS 10-18 Quartiers du Grand Parc Maison Polyvalente 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Favoriser la compréhension entre le mode de vie des gens sédentaires et celui des gens du voyage.	800 €
ASSOCIATION « ET SI NOUS FAISONS LA FETE » Espace Victor Hugo Place Boudin Desvergées 14100 LISIEUX	l'organisation d'une manifestation le 20 septembre 2009 pour la 7 ^{ème} édition de la « fête normande » dans le quartier de Lisieux permettant le lien social à travers des actions pédagogiques, ludiques et festives.	500 €
FEDERATION DE LA MANCHE « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » 120 rue Roger Glinel 50460 QUERQUEVILLE	L'organisation de la journée des oubliés des vacances pour 600 personnes à destination du Parc Astérix, le 19 août 2009.	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-679

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Politiques de qualité CPER » de 3 412 000 € votée en 2008, un dossier « AE Politiques de qualité CPER » d'un montant de 183 030 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des politiques de qualité CPER 2007-2013, les subventions suivantes :

- 16 643 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour la réalisation de son programme d'actions 2009 de développement de l'agriculture biologique, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 20 804 € HT,

- 166 387 € à l'IRQUA Normandie, pour son programme annuel d'appui à l'émergence et au développement des démarches de qualité, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 177 000 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants retenus au titre de l'assiette des dépenses éligibles,

- des avances de 50 % pourront être attribuées à la signature de la convention, selon les modalités prévues dans cette dernière,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes, ainsi que les avenants n° 1 et n° 2 aux conventions n° 2009-AGRI-143 et n° 2009-AGRI-95, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-680

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AE - Qualité et valorisation fermière hors CPER » d'un montant de 175 434,40 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 275,50 € à Dominique FRENEHARD à Tortisambert (Calvados), pour l'aide à sa certification biologique de l'année 2008 (taux d'aide : 50 %),

- 2 158,90 € à l'Association des Producteurs Ovins de Normandie, pour son programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 3 084,13 € TTC,

- 170 000 € à l'Agence de Services de Paiement, pour la prise en charge des aides 2009 de conversion à l'agriculture biologique,

- 3 000 € à l'Association la Normandie à la Table des Chefs, pour son programme de promotion 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 5 800 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* hors certification biologique

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants retenus au titre de l'assiette des dépenses éligibles,

- une avance pourra être versée à la signature de la convention, selon les modalités prévues dans cette dernière,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* certification biologique

- l'aide sera versée en totalité sur délibération exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-681

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet d'appel à candidatures pour le soutien aux investissements collectifs CUMA, joint en annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 28 872 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 28 872 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe 2, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'annuler les subventions suivantes :

- 2 000 € attribués par délibération n° 06-785 du 18 septembre 2006, au GAEC Coursin, pour l'achat d'un pulvérisateur et d'une charrue,

- 2 000 € attribués par délibération n° 06-1001 du 10 novembre 2006, à Monsieur Cédric DUBOSQ, pour l'achat d'un tracteur ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-682

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 196 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 2 500 € ;
- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 196 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 7 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 7 500 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : les aides sont versées en une seule fois après signature d'une convention entre la Région et le bénéficiaire ;
- d'annuler l'aide de 2 500 € attribuée par délibération n° 09-63 du 6 février 2009, à Monsieur François HAMEL, pour la création d'un emploi salarié agricole ; ce poste n'ayant pas été maintenu ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-683

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 43 244,71 €, au titre des contrats de parrainage, répartis conformément au tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-684

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. THOURY ne prenant pas part au vote concernant l'Association des Croqueurs de Pommes de la Manche,

- de désaffecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un montant de 3 279 € sur le dossier « AE Filières végétales » ;

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 52 365 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 35 000 € à Horti-Pépi, pour la prise en charge de son programme d'actions horticoles 2009, hors Contrat de Projets, pour l'amélioration et la préservation de l'environnement, sur la base d'une dépense subventionnable de 70 000 € HT,

- 17 365 € au CRPF de Normandie, pour sa participation à l'étude interrégionale sur les facteurs de dépérissement des chênes, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 21 276 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n° 09-571 du 3 juillet 2009 comme suit :

- la subvention de 14 163 € attribuée à l'Association des Croqueurs de pommes de la Manche, pour la réalisation du cahier régional des variétés locales de pommes et poires à couteau de Basse-Normandie, est ramenée à 10 884 €, la base de la dépense prévisionnelle restant inchangée, soit 18 884 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution ainsi que les avenants correspondants, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-685

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 369 445 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- un montant total de subventions de 69 445 €, à divers bénéficiaires, sur la base des taux et dépenses éligibles figurant dans le tableau joint en annexe 1,

- 300 000 € à la Communauté de Communes de Sartilly-Porte de la Baie, pour la réalisation d'un complexe équin à vocation économique-touristique à Dragey-Ronthon (taux d'aide 10 % du montant HT des dépenses éligibles) ;

- de prévoir pour les dossiers figurant en annexe 1, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,

- ces acomptes ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-686

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 230 000 € votée en 2009, un montant de 20 327 € sur le dossier « AE Filière équine » ;

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 230 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 204 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

*à l'Association des Eleveurs Normands

- 15 000 € pour l'organisation des ventes de Caen, édition 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 43 800 € HT,

*à Saint-Lô Cheval Organisation

- une subvention complémentaire de 15 000 €, pour l'organisation du Jumping International de Saint-Lô, édition 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 152 500 € HT,

*à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, pour le fonctionnement du service « autopsie équine »

- 87 000 € au titre de l'année 2008,
- 87 000 € au titre de l'année 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'annuler la subvention de 4 500 € attribuée par délibération n° 09-295 du 24 avril 2009, à l'Association des Cavaliers Ornaïens de Randonnée, pour l'organisation d'une épreuve du circuit Grand National d'Endurance, édition 2009, ce circuit ayant été annulé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante ainsi que l'avenant n° 1 à la convention n° 2009-AGRI-68, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-687

sur l'agriculture : filière équine CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine - CPER » de 1 960 000 € votée en 2007, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à la Société Hippique Percheronne de France, pour l'organisation de son programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 20 700 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-688

sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 665 000 € votée en 2009, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 5 000 € à la Ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour l'organisation de l'édition 2009 de la foire Saint Martin, sur la base d'un montant subventionnable de 87 403 € HT,

- 5 000 € à l'Association « Ferme en fête », pour l'édition 2009 de la Foire à l'Andouille et Produits du Terroir, sur la base d'un montant subventionnable de 84 920 € TTC,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes ainsi que l'avenant à la convention n° 2009-AGRI-61, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-689

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - investissements à bord des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 4 905,74 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, les subventions suivantes :

- 2 266,37 € à M. SYLLA David - Navire « Louis Pauline », soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 45 327,51 €,

- 2 496,36 € à M. LECAPLAIN Cédric - Navire « LouisAndré », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 33 284,92 €,

- 143,01 € à Mme RIGAULT Simonne - Navire « AMER-ZO », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 1 906,83 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-690

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - investissement -
installation des jeunes pêcheurs**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche hors CPER » de 1 290 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « Installation des jeunes pêcheurs » d'un montant de 10 125 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, une subvention de 10 125 € à M. Carl MARIE, acquéreur du navire « REGARDE AILLEURS », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 270 000 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-691

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - fonctionnement -
prospective - études - coopération**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière Pêche hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Prospective - Etudes - Coopération » d'un montant de 8 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 500 € à la CAPAM, dans le cadre de son recours à un cabinet expert, pour la mise en oeuvre de sa restructuration ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation d'un bilan de l'étude,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-692

sur la pêche et cultures marines : filière pêche hors CPER - manifestations

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière Pêche hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche - manifestations » d'un montant de 5 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 900 € à l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 22 050 € TTC, pour l'organisation de « La fête des Produits de la Mer et du Terroir - édition 2009 » ;

- 1 500 € à la Mairie de Honfleur sur la base d'une dépense prévisionnelle de 31 180 € TTC pour l'organisation de « La fête de la crevette et de la pêche - édition 2009 » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une première avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde, sur présentation d'un bilan technique de la manifestation 2009, d'un état récapitulatif des dépenses et recettes ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-693

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER et hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Filière Pêche CPER » de 665 000 € votée en 2008, un dossier « Appui aux projets de la filière pêche » d'un montant de 95 000 € ;

- sur l'AE « Filière Pêche hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Prospective - Etudes - Coopération » d'un montant de 24 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, au titre de l'année 2009, les subventions suivantes :

- 95 000 € pour les actions CPER, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles fixées à 230 060 € (thèmes 1, 2 et 3 du programme d'actions),

- 24 000 € pour les actions HCPER, sur la base de dépenses prévisionnelles éligibles fixées à 116 300 € (thèmes 4, 5 et 6 du programme d'actions) ;

- d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-694

sur la pêche et les cultures marines : ex-FRIP

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre, au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis, les titres de recettes suivants :

- 97 176,86 € à l'encontre de M. DELESTRE Roland, dans le cadre de la vente de son navire « l'Hélianthe »,

- 12 128,74 € à l'encontre de M. REGNIER Gilbert, dans le cadre du plan de sortie de flotte 2009 de son navire « l'Equinoxe » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-695

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines CPER – « Appui aux projets de la filière cultures marines » - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière cultures marines CPER » de 427 000 € votée en 2008, un dossier « Appui aux projets de la filière cultures marines » d'un montant de 61 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget et la Région, une subvention de 61 000 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord, pour son programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 191 700 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- une avance de 50 % sera versée à la signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation :

- . d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, accompagné des justificatifs ayant permis son élaboration,

- . d'un bilan technique des actions réalisées,

- . des justificatifs attestant que la Section Régionale de Conchyliculture (SRC) a bien réalisé la publicité mentionnée à l'article 5 de la convention (photo, brochures, revue de presse...),

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Section Régionale de Conchyliculture « Normandie, Mer du Nord », la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-696

**sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER -
investissement - investissements productifs dans l'aquaculture**

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière cultures marines hors CPER » de 725 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « Investissements productifs dans l'aquaculture » d'un montant de 84 398,41 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs en aquaculture, les subventions suivantes :

- 6 750 € à M. Jean LEMIEUX (Osmanville - Calvados) pour l'acquisition d'une calibreuse électronique circulaire avec tapis de pré-alignement et tapis de visite, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 45 000 € HT,

- 8 250 € à la SARL MONBRUN (Blainville-sur-Mer - Manche), pour l'acquisition d'un refroidisseur d'eau de mer, d'une débyssuseuse et d'un tapis d'alimentation, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 55 000 € HT,

- 61 988 ,56 € à l'EARL DUBOSCQ (Agon-Coutainville- Manche), pour la construction d'un atelier conchylicole, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 413 257,09 € HT,

- 7 409,85 € à M. Régis BORDE (Agon-Coutainville - Manche), pour l'acquisition d'une calibreuse électronique et d'une cerceuse semi-automatique, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 49 399 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures acquittées par le ou les fournisseurs,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'EARL DUBOSCQ, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-697

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER - promotion, qualité, valorisation des cultures marines - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière cultures marines hors CPER » de 190 000 € votée en 2009, un dossier « Promotion, Qualité et Valorisation des cultures marines » d'un montant de 127 500 € ;

- d'attribuer, au titre des investissements productifs en aquaculture, une subvention de 127 500 € à la Section Régionale de Conchyliculture Normandie Mer du Nord, pour son programme de valorisation et de promotion 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 369 400 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- une première avance de 50 % sera versée à la signature de la convention, après remise du bilan du programme d'actions 2008 et sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde, sur présentation d'un bilan qualitatif des actions 2009, d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et des dépenses 2009,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Section Régionale Conchyliculture Mer du Nord, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-698

sur la pêche et les cultures marines : dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles - aide à la Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche (CAPAM)

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière pêche hors CPER » de 1 290 000 € votée en 2009, un dossier « Appui aux coopératives maritimes » d'un montant de 150 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une avance remboursable de 150 000 € à la CAPAM.

Cette avance remboursable est assujettie à la mise en oeuvre du plan de restructuration préconisé par les audits régionaux et notamment au recrutement d'un capitaine d'armement qui devra par la suite être mutualisé avec la coopérative d'armement de Port-en-Bessin. Le Président de la CAPAM devra s'engager, par écrit, à remplir ces conditions avant le versement de l'avance remboursable ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'avance remboursable sera versée en une seule fois à la CAPAM sur demande écrite du bénéficiaire et remboursée selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} remboursement au 1^{er} décembre 2011, de 30 %, soit 45 000 €,
- 2^{ème} remboursement au 1^{er} décembre 2012, de 30 %, soit 45 000 €,
- 3^{ème} remboursement au 1^{er} décembre 2013 de 40 %, soit 60 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer la convention correspondant jointe en annexe et tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-699

sur les cultures marines : ressources marines hors CPER

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention 2008-A-15, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-700

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER – Etudes et Recherche

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ressources et Milieu hors CPER » de 584 000 € votée en 2009, un dossier « Etudes et Recherche » d'un montant de 64 053 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au SMEL, une subvention de 64 053 € sur une base prévisionnelle de 320 266 € TTC au titre de 2009 pour le programme d'appui scientifique et technique aux filières pêche et cultures marines ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % à la signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire ;

- le solde sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, d'un bilan technique des actions réalisées. Dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-701

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 41 194,52 € pour le dossier « FACIT »
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du FACIT, un montant global de subventions de 41 194,52 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
 - 7 juillet 2009 pour M. Stéphane ARONDEL,
 - 16 juillet 2009 pour la Communauté de Communes du Canton de Canisy,
 - 27 juillet 2009 pour la Commune d'Annville, la Communauté de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise et la SARL LA RANDO ;
- de prendre acte que la subvention de 50 000 € par délibération n°08-1038 accordée à la FROSTSI pour un montant de dépense initiale de 125 500 €, reste inchangée, le montant de la dépense subventionnable étant ramené à 99 500 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-702

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant global de 294 481,20 € dont :

- 1 492,20 € pour le dossier « Cheval »,
- 292 989,00 € pour le dossier « ARE » ;

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme – CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 9 238,02 € pour le dossier « Tourisme & Handicap » ;

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 430 000 € votée en 2009, un montant global de 17 289,08 € dont :

- 17 220,00 € pour le dossier « Croisière »,
- 69,08 € pour le dossier « Tourisme & Handicap » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme » :

*sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 9 238,02 €, au titre du « Tourisme Handicap », conformément à l'annexe 1,
- 1 492,20 €, au titre du « Cheval » conformément à l'annexe 2,

- 292 989,00 € sous la forme d'une avance remboursable à la SARL IVAN VAUTIER CUISINIER – LE PRESOIR à Caen, pour la création d'un hôtel 4 étoiles, sur la base d'une dépense subventionnable de 1 464 945,72 €,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 17 220,00 € au Club Croisière de Cherbourg pour la mise en œuvre du programme d'actions 2009 sur la base d'une dépense subventionnable de 136 000 €,

- 69,08 € à la Commune de Valognes – Musée Régional du Cidre pour l'intervention d'un guide interprète dans le cadre des Buissonnières 2009 sur la base d'une dépense subventionnable de 172,70 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, sur les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2009 pour le Club Croisière de Cherbourg,
- 17 juin 2009 pour la Commune de Valognes – Musée Régional du Cidre,
- 3 juillet 2009 pour Melle Béatrice MINNENS,
- 30 mars 2009 pour le dossier SARL IVAN VAUTIER CUISINIER – LE PRESOIR ;

- de prévoir les modalités de paiement et de remboursement suivantes :

pour le dossier SARL IVAN VAUTIER CUISINIER – LE PRESSEUR

- 50 % de l'aide à la signature de la convention,
- 50 % de l'aide sur présentation des factures acquittées équivalant au minimum à 30 % des dépenses prévues,

- les avances seront remboursées en 5 annuités constantes, selon l'échéancier suivant :

- 58 598 € au 1er octobre 2010,
- 58 598 € au 1er octobre 2011,
- 58 598 € au 1er octobre 2012,
- 58 598 € au 1er octobre 2013,
- 58 597 € au 1er octobre 2014,

pour les dossiers d'investissement

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre acte que la subvention accordée par délibération n°09-192 du 20 mars 2009, à l'Association Routes des Abbayes Normandes, pour un montant de dépenses initiale de 126 000 € est maintenue à hauteur de 30000 €, le montant de la dépense subventionnable étant ramené à 123 000 € ;

- de modifier les délibérations n°05-402 du 17 juin 2005, n°07-693 du 9 novembre 2007 et n°08-99 du 15 février 2008 comme suit :

- le bénéficiaire de la subvention, de 8 672,50 € est l'EARL Cidrierie Traditionnelle du Perche et non plus M. Dominique PLESSIS – Caves de l'Hermitière ;

- de donner son accord au Département du Calvados pour présenter jusqu'au 31 décembre 2009, des dossiers en Commission Permanente, au titre de son dispositif en faveur de l'hôtellerie, de la restauration de l'hôtellerie en plein air, des lieux de visites et des activités de loisirs ;

- d'autoriser :

- le Département de la Manche à mettre en œuvre un régime d'intervention en faveur des équipements de loisirs et lieux de visites privés, sur la base des principes présentés en annexe 3, conformément à l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- le Président à signer :
 - la convention partenariale avec le chef de file et les partenaires du projet CYCLE, jointe en annexe 4,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-703

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à produire devant le Tribunal Administratif de CAEN, des observations dans le cadre de l'instance n° 0901003-3 opposant la Commune de CETON à Monsieur QUATREMER, à propos du projet de charte du Parc Naturel Régional du Perche,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-704

sur le Fonds d'Interventions Régional : le Labyrinthe de Bayeux

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 6 000 € à l'association « Le Labyrinthe de Bayeux » pour la mise en place d'une nouvelle animation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-705

sur le Fonds d'Interventions Régional : 65^{ème} anniversaire du débarquement

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, pour l'organisation d'animations à l'occasion des commémorations du 65^{ème} Anniversaire du Débarquement, les subventions suivantes :

- 4 000 € à la Commune de Bernières-sur-Mer,

- 4 000 € à la Commune de Bénouville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-706

sur les finances : création de sept sous-régies de recettes auprès de la régie de recettes Cart'@too

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 septembre 2009 ;

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver la création de sept sous-régies de recettes supplémentaires auprès de la régie de recettes cart'@too figurant à l'annexe jointe, selon les modalités suivantes :

ARTICLE 1 - Il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes et d'avances « Cart'@too » de la Région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Point d'Information Jeunesse
- « adresse »

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-707

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, au titre des lycées publics, sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 154 500 000 € votée en 2009, sur le chapitre 902 les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer, au titre des lycées publics, sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les dotations de fonctionnement complémentaires suivantes :

- 4 629,71 € au LEGT « Malherbe » à Caen, pour la location d'un bâtiment préfabriqué durant les travaux de rénovation du bâtiment musique,

- 33 292,14 € au LYT « Laplace » à Caen, pour la location de classes mobiles durant les travaux de réfection de toitures et façades,

- 11 696,04 € au Lycée Agricole « Le Robillard » à Saint-Pierre-sur-Dives, pour les frais liés aux travaux de restructuration du service de restauration,

- 10 497 € au LP « Maréchal Leclerc » à Alençon, pour la location d'une classe mobile pour l'année scolaire 2008/2009 durant les travaux de création de locaux pour les carrières sanitaires et sociales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-708

sur les Bâtiments Régionaux : dossiers FEDER - demande de subventions

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le dépôt d'une demande de subvention FEDER pour :

. la réalisation des diagnostics thermiques de la Région, à hauteur de 64 152 €,
. la transformation de la chaufferie mixte de l'EREA « Les Marettes »
d'Hérouville en chaufferie mixte avec comme installation principale une chaufferie bois, à
hauteur de 130 667,52 €,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-709

sur le patrimoine : Association Peindre en Normandie - convention de mise à disposition d'un écran-lecteur CD Rom avec support

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Peindre en Normandie, une convention de mise à disposition d'un écran-lecteur CD ROM avec support,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-710

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 66 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Caramb'art	"Débordements exquis" du 11 au 20 septembre 2009 à Caen	500 €
Espace Jean Vilar à Ifs	Opération Tam Tam à l'Espace Jean Vilar à Ifs du 12 au 18 octobre 2009	2 000 €
Compagnie PMVV le Grain de Sable	8 ^{ème} Rencontres d'été du 18 juillet au 23 août 2009 à Houlgate	4 000 €
Ville de Bayeux	16 ^{ème} édition du prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre du 5 au 10 octobre 2009	60 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de l'Association Caramb'arts et de la Compagnie PMVV le Grain de Sable ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-711

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 25 850 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Sportive de la Police de Caen	Championnat Régional de la Police Nationale le 29 septembre 2009 à Mutrécy	300 €
Bicross Club Virois	Organisation de la 3ème manche de la Coupe de Basse-Normandie le 11 octobre 2009	400 €
Association Fédération Française des Sportifs Transplantés et Dialysés	Participation aux Jeux Mondiaux des transplantés en Australie du 20 au 30 août 2009	450 €
Club de Modélisme de la Ferrière aux Étangs	Participation au Championnat du monde de voitures radiocommandées en Suisse en août 2009	500 €
Vélo Club Lexovien	19ème édition de la Journée VTT Lisieux La Cerza le 25 octobre 2009	500 €
COS du personnel de la Région Basse-Normandie	Acquisition d'abonnements pour la saison 2009/2010 du Stade Malherbe Caen	3 700 €
Association Vire FM	Retransmission des matches du Stade Malherbe Caen et de l'opération du meilleur joueur du mois pour la saison 2009-2010	20 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de l'Association Fédération Française des Sportifs Transplantés et Dialysés et du Club de Modélisme de la Ferrière aux Etangs ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-712

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre des actions de solidarité, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
CHU de Caen	Campagne d'information régionale sur le Centre 15 pour les Urgences et la Permanence des Soins	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-713

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, un montant total de subventions de 900 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Ver à Pied	Rallye Pédestre à Beuvron en Auge le 28 juin 2009	400 €
Comité d'Animation UCIA du Chien blanc de Cagny	Fête autour du sucre les 16, 17 et 18 octobre 2009	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'association Ver à pied ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-714

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 360 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant équivalent au titre du partenariat pour la saison 2009-2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-715

sur la promotion de la Région : Foire Internationale de Caen 2009

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager et de mandater sur le chapitre 930 du Budget de la Région le montant des factures de restauration des personnes (personnel de la Région, régisseur, personnel du CTN) ayant été amenées à déjeuner sur place dans le cadre de l'organisation de la présence de la Région à la Foire Internationale de Caen 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-716

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-717

sur la représentation du Conseil Régional : Syndicat Mixte des Ports Normands Associés (P.N.A.)

Réunion du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

Réunie le vendredi 25 septembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, Mme LEMAUX.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Nicole PAUL pour représenter le Conseil Régional au sein du Syndicat Mixte des Ports Normands Associées (P.N.A.), en remplacement de M. Daniel BOSQUET.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR